



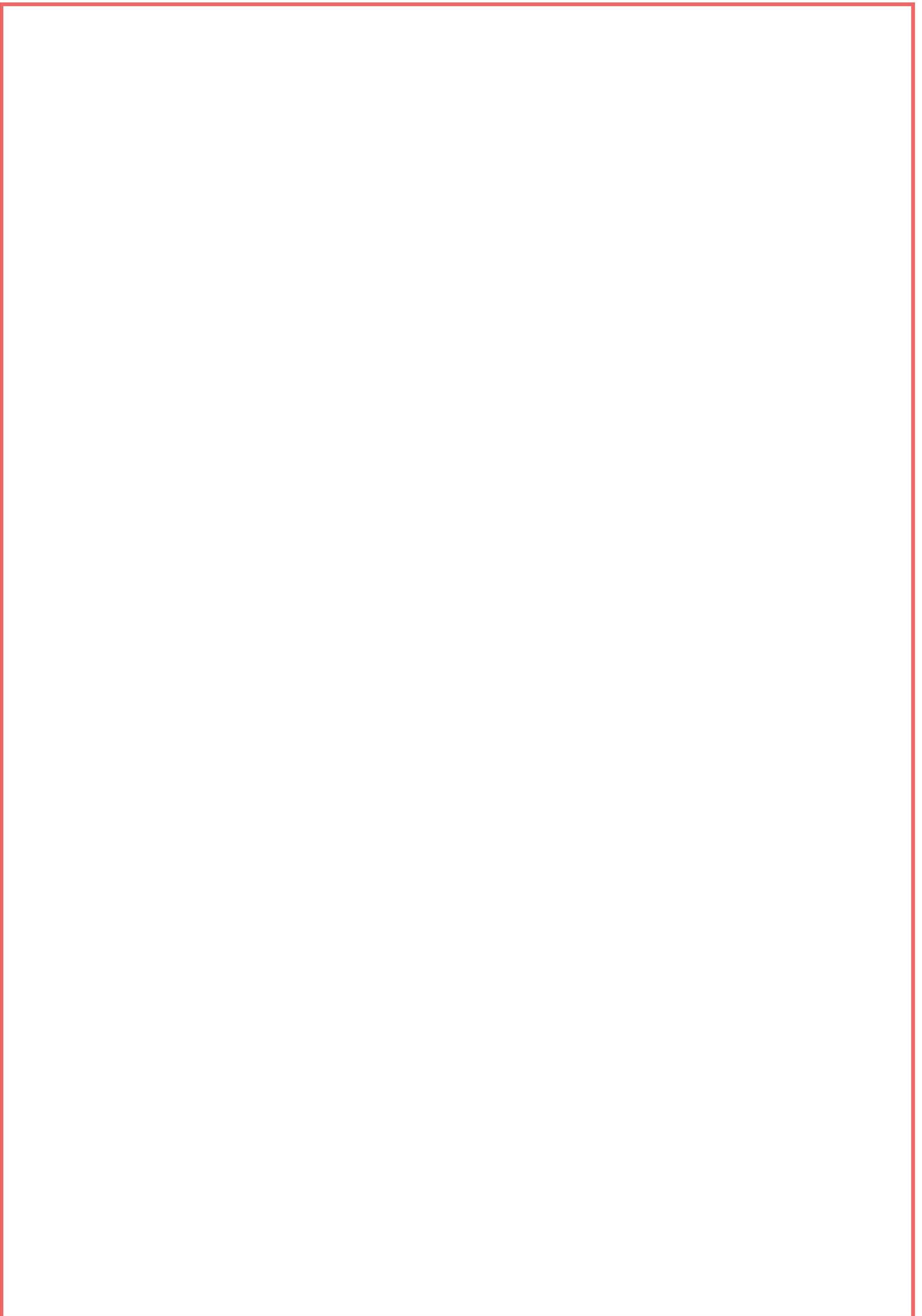
**BILAN D'ACTIVITE
2024
EHPAD « LES CAPUCINES »**



VILLAGE Les Capucines
Agissons Ensemble

Labellisation : "Établissement promoteur de démocratie en santé"





SOMMAIRE

1. Les coopérations de l'EHPAD « Les Capucines » en 2024	5
2. Projet de Centre de Ressources Territorial du Sud Vienne	7
3. Plan pluriannuel d'investissement	11
4. Démarche d'évaluation continue de la qualité	19
5. Activité de l'établissement	22
6. Protocole de suivi des événements indésirables graves	23
7. Le Conseil de la Vie sociale – Instance de participation des résidents et des familles	24
8. Vill'AGE Les Capucines Agissons ensemble : Développement de la participation des résidents	26
9. Les projets 2024	29
9.1 Les actions réalisées en 2024	29
9.2 L'EHPAD obtient la Mention Etablissement engagé contre les virus de l'hiver 2023 - 2025	30
10. Accompagnement des résidents	31
10.1 Mise à jour des Projets de Vie Individualisés (PVI)	31
10.2 Le Service de Soins	33
10.3 L'Ergothérapeute – Barbara MEUNIER	36
10.4 La Psychologue – Lucie MAUGER	42
10.5 Projet de médiation par l'animal	47
11. L'Animation	52
12. Tableau de bord ANAP 2023	59
13. Le service de blanchisserie	67
14. Le service restauration	71
15. L'administration de l'établissement	73
16. Les instances de l'EHPAD en 2024	80
ABRÉVIATIONS	81



1. Les coopérations de l'EHPAD « Les Capucines » en 2024

Présentation de l'EHPAD « Fondation Brothier » en Direction commune avec « Les Capucines »

L'EHPAD « Les Capucines » est en Direction commune avec l'EHPAD « Fondation Brothier » de Limalonges depuis le 1^{er} janvier 2016.

L'EHPAD de Limalonges accueille 62 résidents dont 2 en Hébergement temporaire et 8 en Unité sécurisée.

L'établissement propose également une prestation **d'Accueil de jour pour 19 places depuis 2024**. Dans le cadre de ce service l'EHPAD prend en charge le transport aller et retour du domicile de la personne à l'établissement, le déjeuner et propose des activités adaptées permettant le maintien des facultés cognitives.

Cette prestation est proposée aux habitants du Sud Deux-Sèvres comme de la Vienne. Le transport est assuré dans la limite de 20 km autour de la structure.



L'équipe de professionnels de l'établissement est composée de 43 ETP. 17 Aides-soignantes et 3 Infirmières assurent les prestations d'accompagnement des résidents.



Le Groupement Pays Mellois - Sud Deux-Sèvres devient GCSMS Pays Mellois - Poitou Charente

L'EHPAD Les Capucines adhère au Groupement de coopération Pays Mellois – Poitou Charentes depuis 2023.

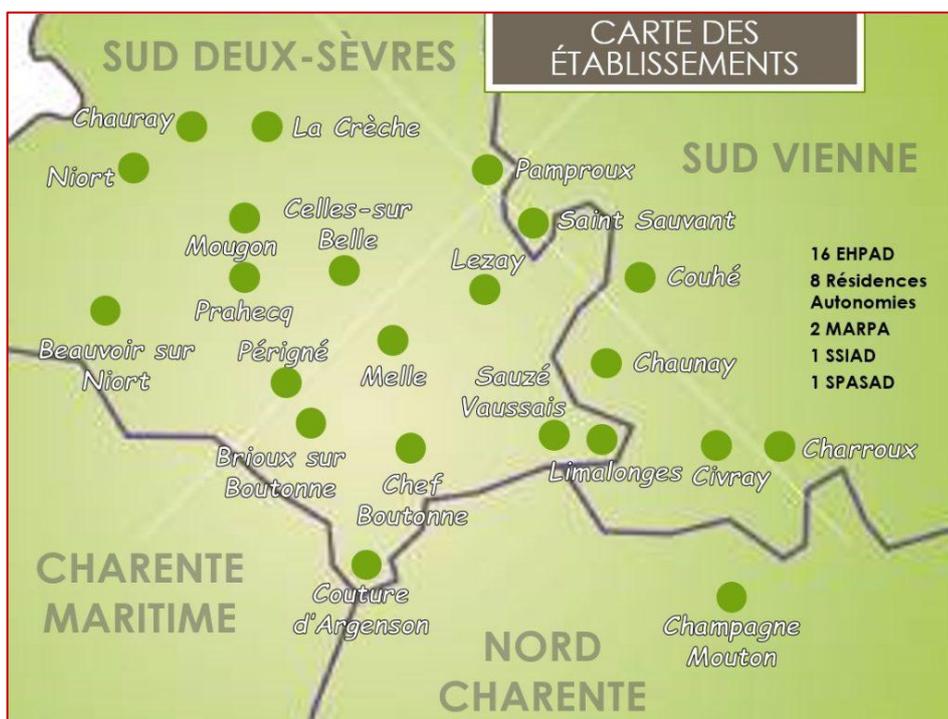
➤ Présidente : Madame Sylvie COUSIN, Maire de Verrines-sous-Celles et Vice-Présidente du CCAS de Celles-sur-Belle en charge des solidarités a été élue

Présidente du GCSMS Pays Mellois – Poitou Charentes ;

➤ Administrateur : Madame Maryse SAVARIAU, Directrice des EHPAD Fondation Brothier de Limalonges et Les Capucines de Civray a été élue en tant qu'Administrateur du GCSMS Pays Mellois – Poitou Charente.

En 2024, la résidence autonomie de Charroux a intégré le GCSMS.

8 structures de la Vienne sont donc désormais membres du groupement.



Les établissements membres sont listés ci-dessous :



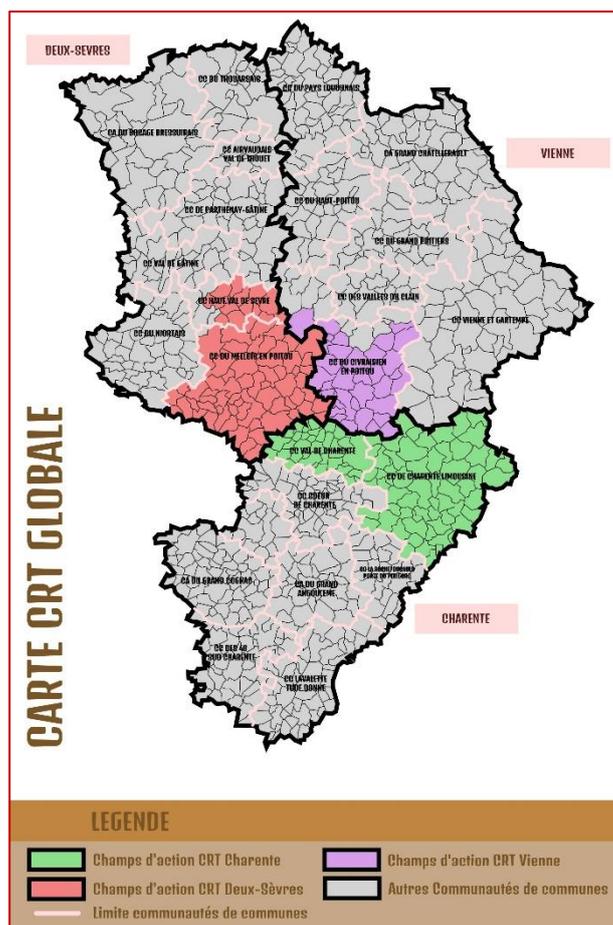
2. Projet de Centre de Ressources Territorial du Sud Vienne

L'EHPAD Les Capucines avec le soutien du GCSMS Pays Mellois – Poitou Charente a construit une réponse à l'Appel à projet porté par l'ARS Nouvelle Aquitaine concernant la création de Centre de ressources territorial.

Notre volonté est d'affirmer une démarche de Coopération qui s'affranchit des limites de nos territoires communautaires, de nos départements et des statuts de nos établissements. Il s'agit pour nous de raisonner en « bassin de vie » et de pouvoir proposer :

- Des services et activités dans un périmètre raisonnable et accessible à tous
- Une mutualisation de nos ressources favorable à l'attractivité des expertises à mobiliser
- Une mise en réseau de nos établissements, permettant de renforcer et étoffer l'offre de services

En cela, notre démarche s'inscrit pleinement dans la préfiguration des Groupements Territoriaux Sociaux et Médico-Sociaux, tels que le prévoit la loi « Bien-Vieillir ». En effet, si l'on s'en réfère au texte, il est effectivement question « *de mettre en œuvre une stratégie commune d'accompagnement des personnes âgées dans une logique de parcours et de leur apporter une réponse de proximité.* »



Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
Pays Mellois - Poitou Charente

Projets de Centres de Ressources Territoriaux (CRT) présentés avec le soutien du GCSMS Pays Mellois – Poitou Charente

Le CRT « Sud Vienne »

E.H.P.A.D. "Les Capucines"

GCSMS Pays Mellois – Poitou Charente
EHPAD « Fondation Brothier » - 1, rue de stade - 79190 LIMALONGES
Site internet : gscmspaysmelloissud79.fr

Les projets de CRT déposés par le GCSMS ont en commun les intentions suivantes :

- Mettre en œuvre une instance de gouvernance inter CRT qui aura pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action commun, en réponses aux besoins similaires identifiés sur nos territoires ruraux.
- Mutualiser les professionnels intervenant sur le CRT, notamment le poste de « chef de projet » et favoriser les diverses échelles de mutualisation
- Proposer une réponse en proximité aux usagers du domicile, en raisonnant par « bassin de vie » et non territoires administratifs
- Solliciter un collectif de partenaires privilégiés, tels que :
 - Le Dispositif d'Appui à la Coordination : DAC-PTA

- o La plate-forme de répit ou d'aide aux aidants : **PFR**
- o L'Hospitalisation à Domicile : **HAD**
- o Les services de soins et d'aide à domicile ; **SAAD et SSIAD**

Nous porterons une attention particulière aux modalités de contractualisation avec ces partenaires.

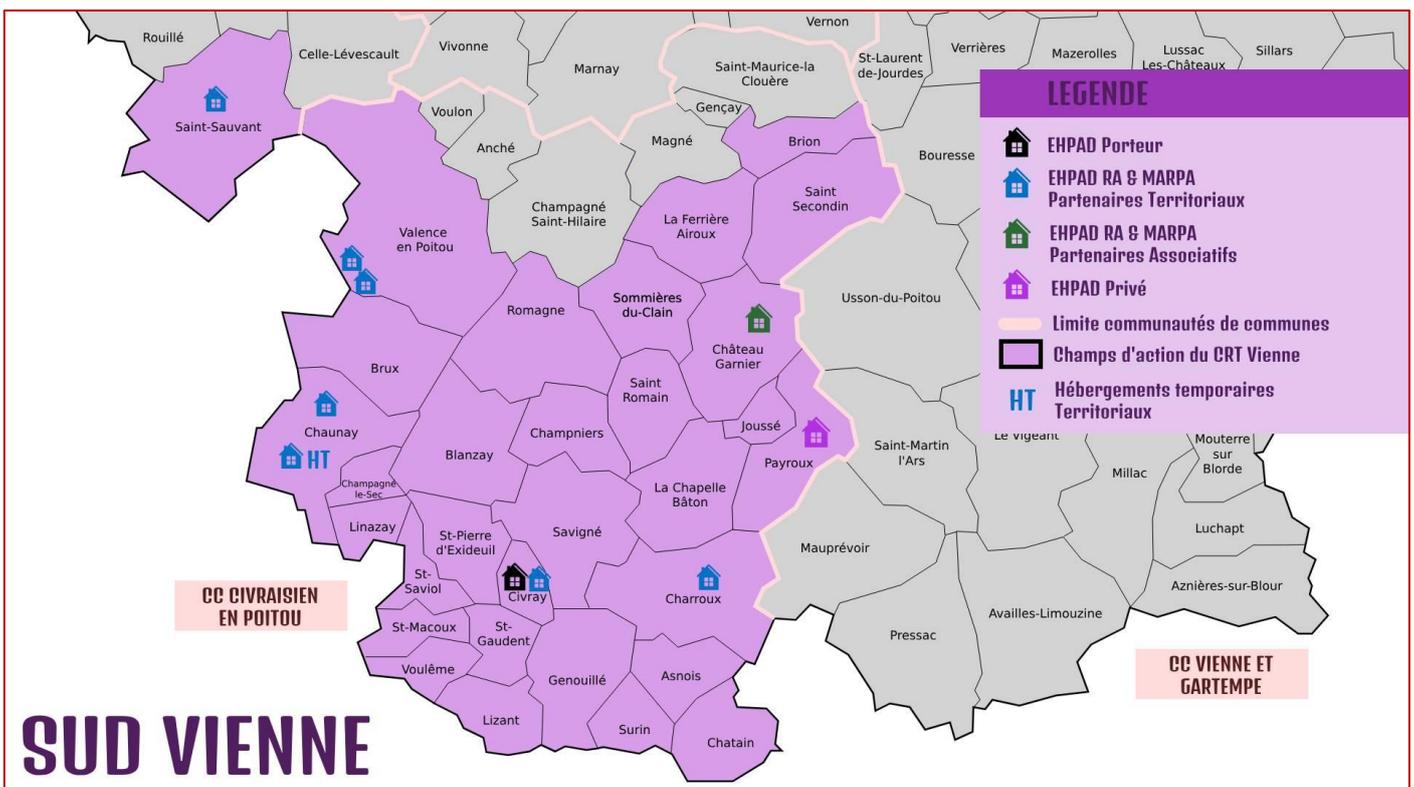
Les projets de CRT du GCSMS proposent un schéma commun d'activités, permettant de mieux accompagner la perte d'autonomie :

- **Un programme d'Activités Physiques Adaptées**, afin de favoriser la prévention des chutes et améliorer la mobilité
- **Un programme d'animations**, afin de renforcer le lien social, en appui des projets d'actions sociales menés par les territoires (via les CCAS, CIAS ou associations) et des ressources disponibles dans les Résidences et EHPAD du territoire.
- **Un programme d'actions de Prévention Santé**, permettant de déployer en proximité (« Aller Vers ») des consultations de soins spécialistes et des actions de sensibilisation sur des thématiques précises ; telles que : l'hygiène Bucco-dentaire, l'alimentation, l'usage des médicaments
- **Une proposition d'adaptation et de sécurisation du domicile**, grâce à un équipement téléassistance et des outils domotiques adaptés aux besoins de la personne



Dossier porté par Sylvie COUSIN

La carte ci-dessous présente la zone d'intervention du CRT sur le Sud Vienne ainsi que les établissements partenaires :



Les établissements partenaires du projet : un enjeu de maillage et d'équité territoriale

Le projet de CRT « Sud Vienne » s'appuie sur le partenariat des autres établissements du GCSMS Pays Mellois – Poitou Charente, ainsi que sur d'autres partenariats qu'il a tissé :

Pour les établissements du GCSMS, sur la Communauté de communes du Civraisien en Poitou et en dehors :

- MAFPA "La Maisounaie" CCAS de St Sauvant (hors Communauté de communes Civraisien en Poitou),
- Résidence Autonomie "Les Coudrais" / CCAS Civray,
- EHPAD "Le Champ du Chail" à Couhé / CIAS Civraisien,
- Résidence autonomie "Le Champ du Chail" à Couhé / CIAS Civraisien,
- EHPAD "Le Logis des Charrières" à Chaunay / CIAS Civraisien,
- Résidence Autonomie "Les Bons enfants" à Chaunay / CIAS Civraisien,
- Résidence Autonomie "La Tour" CCAS Charroux.

Pour les autres établissements partenaires sur le Civraisien :

- Résidence "Les Cèdres" à Payroux – Conventonnement demandé par l'établissement et validé dans le principe par l'AG du GCSMS le 13/09/2024.
- Résidence « La Rêverie » à Château-Garnier.

Les autres partenaires du CRT :

L'EHPAD « Les Capucines » s'engage à coopérer également avec de nombreux partenaires spécialistes de la filière gériatrique :

- **Dans le domaine du soin :**
 - **Le DAC-PTA 86** qui accompagne nos établissements et services dans l'évaluation et le suivi des parcours des usagers et résidents que nous prenons en soin,
 - **La Plate-Forme de Répit**, portée par l'association « *L'Escal* » qui accompagne les aidants du territoire Civraisien,
 - **L'Hospitalisation A Domicile (HAD)** portée par la polyclinique de Poitiers et le groupe « *Elsan* », qui intervient sur le Sud Vienne,
 - **L'équipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP)** du CH de Ruffec ou du CHU de Poitiers,
 - **ADMR (SSIAD, Equipe de Soins Alzheimer (ESA)),**
 - **Les associations ADMR :** SAD de Savigné, Civray, Charroux, Gençay, Usson du Poitou, Lusignan, Couhé.
- **Dans le domaine du sport santé et de la Santé au Travail :**
 - **SIEL BLEU**, avec son équipe d'éducateurs APA qui interviennent dans nos établissements,
 - « **ReSante Vous** » dont l'équipe mobile accompagne nos agents au sein de **l'Equipe Mobile - Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT)** dont l'EHPAD porteur est l'EHPAD de Valence en Poitou et à laquelle l'EHPAD Les Capucines participe,
 - « **APA d'Age** » qui accompagne les résidents,
 - **Maison Sport santé 86** basée à Poitiers et qui déploie ses services sur tout le territoire de la Vienne.
- **Dans le domaine du Bien-être et de la culture :**
 - La médiation animale, qui se déploie au sein de l'EHPAD « Les Capucines »,
 - La socio esthétique, activité mise en œuvre par l'EHPAD « Les Cèdres » à Payroux

Les projets de CRT du GCSMS proposent un schéma commun d'activités, sur un territoire correspondant au bassin de vie et permettant de mieux accompagner la perte d'autonomie.

- o L'activité Bien-être « Snoezelen » déployée dans l'EHPAD « Les Cèdres » de Payroux
- o Les établissements pourront également prendre appui sur les maisons de quartier présentes dans les communes du territoire du Civraisien.

Le projet de CRT « Sud Vienne » porté par l'EHPAD hospitalier « Les Capucines » répond à une triple ambition :

- **Favoriser et mieux accompagner le « Bien-Vieillir »** à Domicile, en renforçant la coordination entre les acteurs,
- **Proposer un maillage territorial** équitable de l'offre de services et le développement du « Aller vers », en appui des établissements et services partenaires,
- **Promouvoir la coopération inter CRT**, afin de respecter la notion de « bassin de vie » pour les seniors et renforcer la mutualisation entre les établissements et services partenaires.

Dans cette optique et afin de favoriser l'attractivité des postes et expertises, le projet de CRT « Sud Vienne » propose une maquette de fonctionnement qui organise cette mutualisation :

- o Mutualisation CRT / EHPAD porteur,
- o Mutualisation CRT « Sud Deux-Sèvres » / CRT « Sud Vienne » / CRT « Le Villard Nord Charente ».

Le CRT « Sud Vienne », s'inscrit dans une démarche partenariale forte, inter statut établissements.

Afin de favoriser l'équité et le maillage territorial, le CRT « Sud Vienne » propose d'intervenir sur le territoire de Civraisien en Poitou, hormis sur les communes qui pourraient être couvertes par le projet de CRT de Vivonne, c'est-à-dire les communes de : Voulon, Anché, Champagné-st-Hilaire, Magné, Gençay et St Maurice-la-Clouère.

Il interviendra également sur la commune de St Sauvant, car la MAFPA « *La Maisounaie* » est partenaire du **GCSMS** et souhaite s'associer au projet de **CRT « Sud Vienne »**. Cette commune est également très proche du projet de **CRT « Sud Deux-Sèvres »**, dont un des partenaires proches est **l'EHPAD de Pamproux**.

Le CRT s'appuiera sur tous les EHPAD partenaires qui ont signé avec lui une lettre d'engagement et ont recensé au sein de leurs structures les ressources mobilisables au service des actions du Centre de ressources et qui pourront bénéficier à tous les usagers du domicile.

Ce périmètre d'intervention proposé est en cohérence avec celui du *Contrat Local de Santé du Civraisien en Poitou* porté par la communauté de commune.

3. Plan pluriannuel d'investissement

L'EHPAD Les Capucines porte un programme ambitieux d'investissements depuis plusieurs années auprès du Conseil départemental et de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Le projet consiste à réhabiliter et étendre l'établissement sur les fonctions suivantes :

- Extension de 3 chambres pour remplacer des chambres doubles,
- Création de locaux pour le personnel,
 - Salle détente du personnel,
 - Salle à Manger,
 - Salle de formation.
- Restructuration extension de la blanchisserie,
- Restructuration extension de la cuisine,
- Création d'un PASA,
- Création Brasserie dans hall d'accueil,
- Mise en conformité accessibilité,
- Désamiantage des zones concernées par les travaux,
- Réalisation des travaux liés au scénario 5 de l'étude énergétique,
 - Mise en place de réduits de nuit à 18°,
 - Suivi Energétique,
 - Isolation des combles ancien bâtiment,
 - GTC (gestion des allures et des cascades en fonction des besoins ECS, CTA, régulé),
 - Mise en place de pompes de distribution à vitesse variable (pression constante) sur réseau CTA/ECS/Sous-station + vannes d'isolement automatiques,
 - SAS d'entrée,
 - Mise en place d'un film de protection solaire sur le hall d'accueil,
 - Reprise de l'Isolation des tuyauteries en Armaflex,
 - Remplacement des têtes thermostatiques,
 - Abaisser T° départ chaudière.
- Panneaux photovoltaïques suivant étude du CRER,
- Mise en place d'un récupérateur de chaleur à condensation sur chaudière pour un des retours du réseau radiateur.

Ont été réalisés, un Programme technique détaillé, un Audit énergétique,

Étude de potentiel photovoltaïque

EHPAD Les Capucines
Département de la Vienne
16 Av. Jean Jaures
86400 Civray

Téléphone : 05 49 87 90 25

Courriel : direction@ehpadlescapucines.fr

avril-24



Étude réalisée par :
Centre Régional des Énergies Renouvelables
8, rue Jacques Cartier - Z.A. de Baussais
79260 LA CRÈCHE

Correspondant : **Mathieu MANSOURI**
Téléphone : 05 49 08 24 24
Fax : 05 49 08 24 25
Courriel : mathieu.mansouri@crer.info

Réaménagement de la cuisine au sein de l'EHPAD « Les Capucines »

Diagnostic des situations de travail et premiers leviers d'action



EHPAD « Les Capucines »

Ludivine LIENARD
Ergonome consultante, IPRP

23 Juin 2017

Cahier des charges fonctionnel

Version 1

Réaménagement de la lingerie



EHPAD Les Capucines

Civray (86)

Ludivine LIENARD
Ergonome Consultante, IPRP

30 Juin 2017



Poitiers, le **04 OCT. 2024**

EHPAD « Les Capucines »
Madame la Directrice
16 AVENUE JEAN JAURES
86400 CIVRAY

Service des établissements et
Services sociaux et médico-sociaux
Réf : 2024/262CGM
NF/SJ
Dossier suivi par : Nathalie FONTAINE
Tél : 05-49-45-90-61

Objet : Plan Pluriannuel d'Investissements de l'EHPAD « Les Capucines » à Civray

Madame la Directrice,

Vous avez transmis un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) par courriel du 31 juillet 2024, puis une version définitive, par courriel du 22 août 2024, concernant le projet d'investissements incluant la construction d'une blanchisserie et la réhabilitation des cuisines.

Le coût global de votre projet s'élève à 4 756 324 € TTC financés, pour sa quasi-totalité, par deux emprunts auprès de la banque des territoires et de la Caisse d'Épargne Poitou Charentes :

- 3 666 537 € sur une durée de 30 ans à un taux de 3,42 %,
- 223 713 € sur une durée de 10 ans à un taux de 3,5 % (équipements cuisine et blanchisserie notamment)

Votre demande d'une subvention de 543 344 € auprès de la CNSA, dans le cadre d'un PAI, si elle est acceptée, complètera le financement des travaux inscrits dans le PPI.

Par ailleurs, concernant les conséquences budgétaires et conformément aux recommandations, il est noté l'inscription de recettes complémentaires liées aux prestations de blanchissage de linge fournies à d'autres EHPAD ou à des particuliers et à la facturation de repas à des personnes extérieures et la reprise de provisions.

Ainsi, les surcoûts d'exploitation de votre projet sur les tarifs hébergement 2025 à 2029 sont estimés à 2% par an.

Comme vous le savez, le Département ne peut s'engager budgétairement au-delà de l'année en cours. L'évolution annuelle de 2% devra être contenue dans le cadre de la tarification différenciée effective dans votre établissement depuis janvier 2024. Le projet portant sur la totalité de la capacité autorisée de 120 places, le tarif relatif à l'aide sociale à l'hébergement fixé annuellement par le Département et qui concerne 25% maximum de votre capacité, ne peut porter à lui seul l'impact du surcoût lié aux travaux.

.../...

DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES SOLIDARITES
39 RUE DE BEAULIEU
86034 POITIERS CEDEX
FAX 05 49 56 45 51

En raison de ces éléments, le Département de la Vienne valide le PPI déposé le 22 août 2024 pour les années 2025 à 2029.

Vous informerez mes services de l'état d'avancement des travaux et de toute modification susceptible de remettre en cause l'équilibre présenté à l'été 2024.

Enfin, ces éléments seront repris dans le CPOM à venir.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Solidarités



Marion ANDRAULT-DAVID

Copie transmise à :
Monsieur le Directeur
De l'Agence Régionale de Santé

Direction de la protection de la santé et de l'autonomie

Bordeaux, le

19 DEC. 2024

Affaire suivie par : Virginie BRISSET ou Nicolas DUCLAUT
Tél. : 05.55.11.54.84 / 05.49.42.30.26
Mèl. : Virginie.BRISSET@ars.sante.fr / nicolas.duclaut@ars.sante.fr

Benoît ELLEBOODE, Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

à

Direction départementale de la Vienne

Madame Maryse SAVARIAU
Directrice de l'EHPAD les Capucines
16 Avenue Jean Jaures
86400 Civray

Affaire suivie par : Edwige DELHEURE
05.46.68.49.18
edwige.delheure@ars.sante.fr

Ref. : PA247509
Courrier avec avis de réception

Objet : PAI 2024 - notification de subvention PAI

Madame la Directrice,

Vous avez sollicité auprès de mes services une subvention au titre du plan d'aide à l'investissement des établissements et services pour personnes âgées (PAI 2024) de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). À cet effet, vous m'avez transmis un dossier relatif à la restructuration avec extension de l'EHPAD les Capucines.

À l'issue de l'analyse de la recevabilité de votre demande, de son examen à la lumière des priorités tant nationales que régionales et des concertations engagées dans le cadre du « Ségur investissement », j'ai le plaisir de vous notifier, par le présent courrier, ma décision de vous attribuer une subvention PAI d'un montant de **543.343 €** pour la réalisation des travaux dont il s'agit. La présente notification vous permet d'engager lesdits travaux sans délai.

Les modalités de versement de cette subvention seront précisées dans une convention que nous signerons prochainement. Celle-ci devra, en tout état de cause, être signée au cours du premier semestre 2025 pour être déposée sur la plateforme nationale GALIS en vue de la mise à disposition des crédits. Je vous invite sans attendre à préparer ce document, en lien si besoin avec Mme BRISSET dont les coordonnées figurent en tête de ce courrier.

Par ailleurs, je tiens à vous préciser que cette subvention qui vous est allouée n'est pas cumulative avec d'autres aides possibles de l'Union Européenne (aide Feder par exemple). Un double financement européen entraînerait automatiquement la perte de cette subvention. Ce point sera repris dans la future convention.

Dans le cadre de futurs contrôles européens, je vous informe d'ores et déjà que les logos de la CNSA, Next Génération UE, France relance et de l'Union Européenne devront être mentionnés sur votre site internet, sur le panneau de chantier et sur tout document faisant état des travaux. Pour cela, je vous invite à télécharger le kit de communication PAI qui se trouve sur le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/plans-daides-investissement-immobilier-en-nouvelle-aquitaine>.



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Tél standard : 09 69 37 00 33 – Courriel : ars-na-performance@ars.sante.fr
Adresse : 103 bis rue Belleville – CS 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

1

Aussi, et conformément aux instructions CNSA, vous devrez impérativement débiter vos travaux avant le mois de juin 2026. Passé cette date, la subvention deviendra caduque.

Je vous précise ci-après les éléments retenus pour le calcul de la subvention, qui seront repris dans la convention :

Coût de l'opération	Dépense subventionnable	Aide CNSA attribuée	Taux aide CNSA accordé
4.356.554 €	4.622.290 €	543.343 €	15 %

Je tiens également par le présent courrier à vous encourager pour l'engagement écologique qui découle de votre projet. Ainsi, votre établissement bénéficiera, en complément de l'aide ci-dessus, de crédits non reconductibles d'un montant de **108.669 €** attribués sur l'enveloppe ONDAM.

Ce complément écologique fera l'objet de modalités particulières de suivi qui seront précisées dans un prochain courrier.

Ces CNR complémentaires, seront à provisionner au compte 142 « provisions réglementées pour le renouvellement des immobilisations ». Cette provision fera par la suite l'objet de reprises annuelles aux budgets (compte 78742 de la section tarifaire afférente à l'hébergement) en vue de compenser les frais financiers d'emprunts. Une convention relative aux modalités de compensation des surcoûts d'exploitation en matière de frais financiers vous sera adressée prochainement.

Pour votre information, la sélection des établissements au titre du PAI a été conditionnée à la réception d'une fiche de liaison renseignée par les Conseils Départementaux contenant l'avis rendu sur les projets immobiliers programmés dans leur département.

Votre projet ayant reçu un avis favorable de la part du Département de la Vienne, je vous remercie de bien vouloir mettre à jour votre PPI du montant de l'aide qui vous a été attribuée. L'actualisation de vos projections d'évolution du Prix de Journées Hébergement sera également à intégrer.

Ce PPI définitif sera à soumettre à votre CD pour approbation et devra ensuite nous être transmis.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle-Aquitaine

La Directrice adjointe
de la protection de la santé et de l'autonomie


Dr Dominique BOURGOIS

Copie : CD86





Synthèse d'audit énergétique

EHPAD
Les Capucines

Juin 2023

4. Démarche d'évaluation continue de la qualité

L'obligation pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de réaliser une évaluation a été introduite par la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'évaluation du niveau de qualité des prestations délivrées par les ESSMS est réalisée par des organismes, tiers extérieurs indépendants, autorisés à procéder aux évaluations lors d'une visite au sein des ESSMS.

La procédure d'évaluation, indépendante de l'ESSMS et de son (ses) autorité(s) de tarification et de

contrôle, porte sur la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées. Elle est évaluée à partir des objectifs et critères d'évaluation, coconstruits au niveau national avec les professionnels et les personnes accompagnées.

Le nouveau dispositif d'évaluation de la HAS s'appuie sur un référentiel national unique, commun à tous les ESSMS et auquel sont ajoutées les spécificités de leurs missions.

1 DISPOSITIF D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉ, PORTÉ PAR UNE AMBITION EN 3 AXES :

- 1** **Promouvoir une démarche d'amélioration continue de la qualité portée par les ESSMS,** notamment avec une fréquence rapprochée des évaluations et un suivi annuel des actions engagées dans cette démarche.
- 2** **Engager les professionnels des ESSMS** en déployant l'évaluation au cœur de leurs pratiques professionnelles dans une approche centrée sur la personne.
- 3** **Garantir une professionnalisation des organismes** autorisés à réaliser les visites d'évaluation.

3 ENJEUX PRINCIPAUX :

- Permettre à la personne accompagnée d'être actrice de son parcours ;
- Renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services ;
- Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

Le référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Il est fondé sur une approche globale de la personne, portera 4 valeurs fondamentales intimement liées à la qualité des pratiques d'accompagnement :

4 VALEURS FONDAMENTALES



**LE POUVOIR
D'AGIR**
DE LA PERSONNE



**LE RESPECT
DES DROITS
FONDAMENTAUX**



**L'APPROCHE
INCLUSIVE DES
ACCOMPAGNEMENTS**



**LA RÉFLEXION
ÉTHIQUE**
DES PROFESSIONNELS

UN SOCLE COMMUN NATIONAL

CE QUI CHANGE
EN 2022

UN RÉFÉRENTIEL UNIQUE ADAPTÉ À CHAQUE ESSMS

STRUCTURÉ EN 3 CHAPITRES

ET 9 THÉMATIQUES



Pour répondre aux orientations stratégiques posées et dans une approche centrée sur la personne accompagnée, le référentiel d'évaluation est structuré en :

- 3 chapitres ;
- 9 thématiques ;
- 42 objectifs ;
- 157 critères.

Les critères du référentiel sont évalués par le biais de 3 méthodes →

Ce travail de terrain comprend :



Des entretiens avec les personnes accompagnées, les professionnels, la gouvernance et les membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS)



La consultation documentaire et/ou les observations de terrain

1 > L'ACCOMPAGNÉ TRACEUR



ANALYSE LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS L'ÉTABLISSEMENT OU LE SERVICE.

→ Elle s'appuie sur le croisement des regards de la personne accompagnée et des professionnels qui l'accompagnent au quotidien.

2 > LE TRACEUR CIBLÉ



ÉVALUE, SUR LE TERRAIN, LA MISE EN ŒUVRE RÉELLE D'UN PROCESSUS, SA MAÎTRISE PAR LES PROFESSIONNELS QUI L'UTILISENT ET SA CAPACITÉ À ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS.

→ Lors de la visite l'intervenant de l'organisme rencontre les équipes de professionnels de terrain, avant de s'entretenir avec la gouvernance pour éclairer les éléments recueillis et observés.

3 > L'AUDIT SYSTÈME



EXAMINE UN ENSEMBLE DE PROCESSUS AFIN DE VÉRIFIER QU'ILS SONT MAÎTRISÉS ET PERTINENTS AU REGARD DES OBJECTIFS À ATTEINDRE.

→ Lors de la visite, l'intervenant de l'organisme rencontre la gouvernance de l'ESSMS, avant de s'entretenir avec les professionnels de terrain. Les représentants du Conseil de la Vie Sociale (CVS) pourront être consultés.

Le Conseil de la Vie Sociale est particulièrement impliqué dans ce nouveau dispositif d'évaluation.

Ainsi, l'établissement devra satisfaire à l'évaluation de la qualité des ESSMS basée sur le nouveau référentiel de la HAS.

Afin de conduire ce processus d'amélioration de la qualité de l'accompagnement proposé aux résidents en collaboration avec le CODIR, Mme SAVARIAU (Directrice) et Mme RIMBERT (Cadre de santé) ont suivi la formation "Intervenant(e) de l'Évaluation des ESSMS" et ont été certifiées « AFNOR ».

Dans le cadre du concours interne sur titre, en vue de pourvoir un poste vacant de Cadre de santé paramédical organisé par l'EHPAD Les Capucines de Civray, Mme RIMBERT a proposé un dossier synthétique sur des actions à mettre en place pour répondre à 16 des 18 critères impératifs.

Propositions d'actions concernant les critères impératifs de l'évaluation

Pour proposer des actions répondant aux critères impératifs, le manuel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de l'HAS regroupant les 157 fiches critères et le guide pour la préparation d'un contrôle d'établissements ou de services sociaux ou médico-sociaux de l'IGAS ont été étudiés. Des axes d'amélioration ont été pointés en lien avec les risques détaillés dans la cartographie des situations à risque de maltraitance en établissement proposé par l'HAS.

Thématique : Droits de la personne accompagnée

Objectif 2.2 – Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée

L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Critère 2.2.1 – Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée

Critère 2.2.2 – Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée

Critère 2.2.3 – Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée

Critère 2.2.4 – Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée

Critère 2.2.5 – Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée

Critère 2.2.6 – L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée

Critère 2.2.7 – L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée

Thématique : Accompagnement à la santé

Objectif 3.6 – L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux

Critère 3.6.2 – Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.

Thématique : Démarche qualité et gestion des risques

Objectif 3.11 – L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence

Critère 3.11.1 – L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées

Critère 3.11.2 – L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives

Objectif 3.12 – L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations

Critère 3.12.1 – L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations

Critère 3.12.2 – L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes

Critère 3.12.3 – Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives

Objectif 3.13 – L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables

Critère 3.13.1 – L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables

Critère 3.13.2 – L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes

Critère 3.13.3 – Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives

L'établissement communiquera sur la démarche d'Évaluation auprès des usagers et des personnels. La démarche d'amélioration continue de la qualité déterminera les objectifs et les actions à réaliser.

5. Activité de l'établissement

43 463 journées en 2024

233 jours d'absence

contre 41 899 journées en 2023

427 jours d'absence

Capacité d'accueil de l'EHPAD

- 120 places d'hébergement permanent,
- Dont 14 places en unité protégée,

43 personnes bénéficiant de l'aide sociale en 2024
contre 34 en 2023

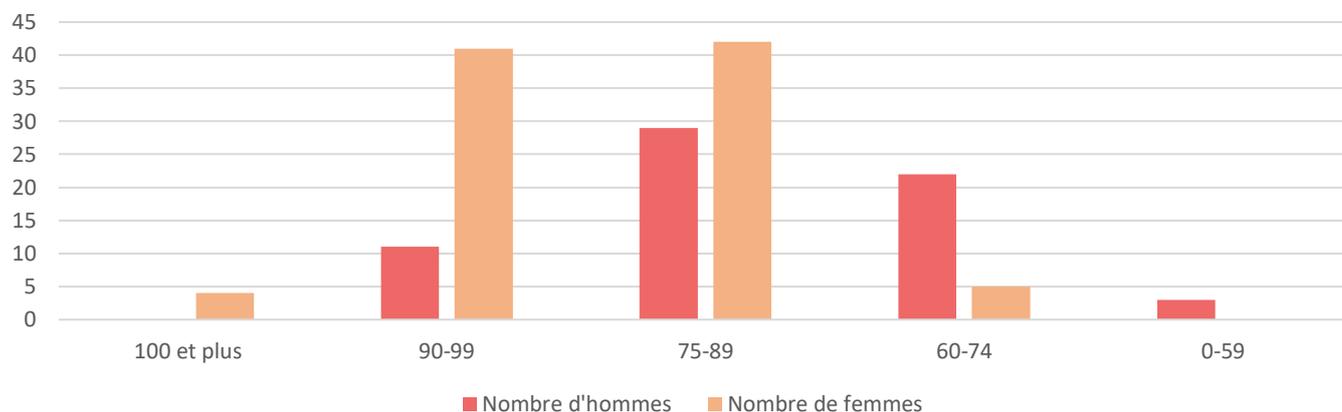
Population au 31 décembre 2024

Nombre de résidents présents	117
Taux de présence	97,5%
Moyenne d'âge à l'entrée	85.36 ans
Durée moyenne de séjour	1 048.08 jours

Mesures de protection

Tutelle aux biens et à la personne	33
Curatelle	15
Habilitation familiale	3
Sauvegarde de justice	5

Nombre d'usagers par tranche d'âge



Les admissions au sein de l'établissement

Année 2023

Année 2024

54 admissions en 2023

Moyenne d'âge à l'entrée : 82 ans

41 admissions en 2024

Moyenne d'âge à l'entrée : 80 ans et 9 mois

Répartition des sorties

Nombre de sorties par décès (décès survenus au sein de l'ESMS)	32
Nombre de sorties par hospitalisation (dont décès survenus en milieu hospitalier)	2
Nombre de sorties par retour au domicile	2
Nombre de sorties vers un autre EHPAD	3
Nombre de sorties définitives	39

Provenance géographique résident	2022	2023	2024
Vienne	90	96	104
Deux-Sèvres	8	7	5
Charente-Maritime	-	1	1
Charente	9	8	8
Yvelines	-	1	-
Lot-et-Garonne	1	1	-
Seine-Saint-Denis	1	1	1
Tarn-et-Garonne	1	1	-
Dordogne	1	1	1
Nord	-	1	-
Total hors 86	21	22	16

Nombre de personnes accompagnées au 31-12 disposant d'une orientation MDPH

1

6. Protocole de suivi des événements indésirables graves

En 2019, un nouveau protocole de traitement des événements indésirables graves a été mis en place sur le logiciel Net soins.

Le suivi de ces événements indésirables est un outil managérial non négligeable car il permet de mettre en évidence différentes problématiques.

Ces événements sont analysés dans le cadre de la Réunion de coordination qui rassemble l'IDEC, l'Ergothérapeute, la Psychologue et la Direction.

L'analyse de ces événements permet d'identifier la cause de la survenue du risque, le niveau de gravité, et d'apporter les actions correctives et / ou préventives nécessaires.

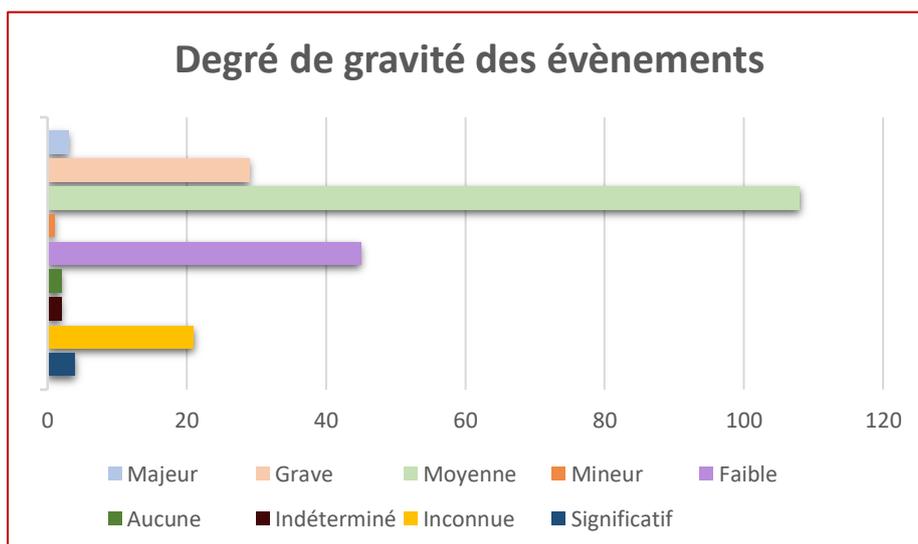
Des problématiques organisationnelles peuvent aussi être soulevées, amenant ainsi à repenser les organisations.

En 2021 : **110** événements indésirables déclarés

En 2022 : **131** événements indésirables déclarés

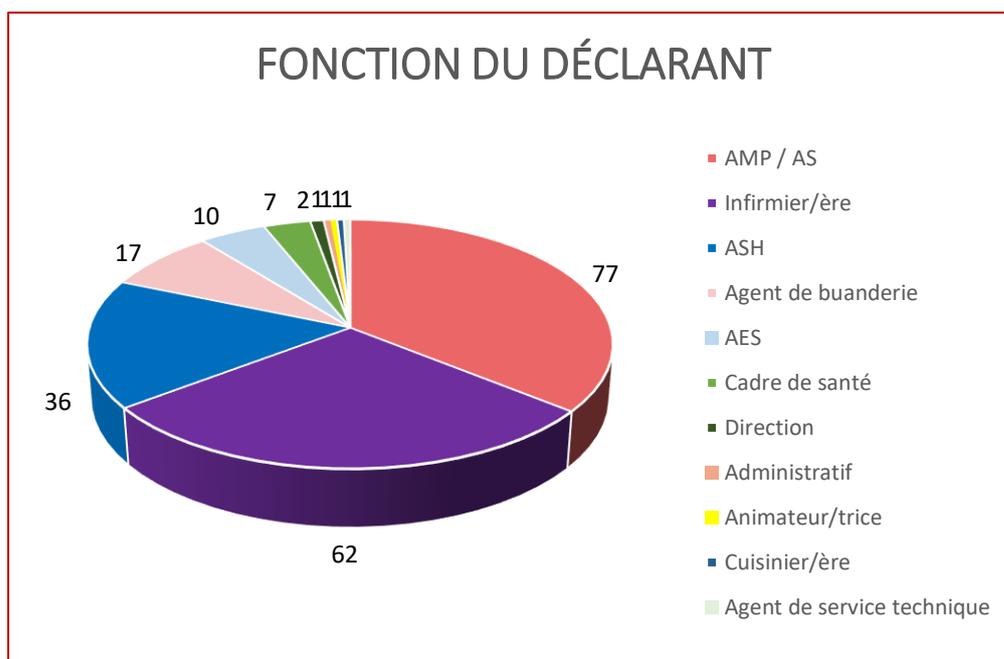
En 2023 : **139** événements indésirables déclarés

En 2024 : 215 événements indésirables déclarés



AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

En 2024, le nombre d'événements indésirables est en forte augmentation mais ces événements ont permis d'apporter des **actions correctives et préventives** dans les différents domaines : service de soin, de blanchisserie, de restauration, technique et d'administration.



7. Le Conseil de la Vie sociale – Instance de participation des résidents et des familles

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est une instance qui vise à associer les résidents et leurs familles à la vie de l'établissement.

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur les questions concernant :

- Le fonctionnement de l'établissement ou du service notamment sur les droits et libertés des personnes accompagnées
- Sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les prestations proposées par l'établissement
- Les projets de travaux et d'équipements
- La nature et le prix des services rendus
- L'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Le CVS de l'EHPAD Les Capucines s'est réuni 4 fois en 2024

Instance : CVS

30.01.2024 :

Thématiques abordées :

- Résultat élection des représentants titulaires et suppléants des familles
- Présentation calendrier CVS 2024
- Information démarche GMP Pathos
- Point actions réalisées en 2023
- Présentation nouvelle organisation circuit du linge
- Médiation animale dans l'EHPAD mise en place

Instance : CVS

15.05.2024 :

Thématiques abordées :

- Point situation budgétaire 2023
- Bilan Activité 2023 EHPAD Les Capucines
- Appel à projet QVT
- Création et Mise à jour protocole de soins et logiciel Net Soins
- Appel à projet « Prévention de la perte d'autonomie
- Focus sur les différents services
- Présentation projet Médiation animale
- Campagne de vaccination contre le Covid-19

Instance : CVS

19.06.2024 :

Thématiques abordées :

- Election du vice-président du CVS, représentant des familles
- Point situation budgétaire 2024
- Mise en place activités physiques adaptées
- Présentation service restauration : dégustation aliments fabriqués par le service

Instance : CVS

22.10.2024 :

Thématiques abordées :

- Nouvelle composition du CVS
- Organisation de la fin d'année
- Point sur les Appels à Projet
- Information création groupe de travail sur la joie et le plaisir d'être ensemble
- Information sur prise en charge kinésithérapeutes libéraux
- Plan de gestion de crise et de continuité de l'activité
- Travaux réfection salle à manger et réparation carrelage hall d'entrée

Monsieur Jean-Claude **BERT** est le *président* du **CVS** (représentant titulaire des résidents)



M. BERT



Madame Chantal **SKORACKI** est *vice-présidente* du **CVS** et membre du *Conseil d'Administration de l'établissement* (Représentante titulaire des familles)

Mme. SKORACKI



Depuis le 30 janvier 2024, 4 nouveaux membres ont intégré le CVS :

De gauche à droite : Monsieur **RIVAUD** (représentant du *Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie* (CDCA 86), Monsieur **LACHETEAU** et Madame **SKORACKI** (représentants titulaires des familles)

Absente sur la photo : Madame **FERRIER** (représentante suppléante des familles)

8. Vill'AGE Les Capucines Agissons ensemble : Développement de la participation des résidents

L'EHPAD Les Capucines a porté le projet « Vill'AGE Les Capucines : Agissons Ensemble » ayant pour objectifs de :

- Renforcer la place du résident au cœur de son projet de vie pour qu'il devienne un acteur à part entière
- Promouvoir l'expression de la volonté des résidents sur l'ensemble des prestations proposées au sein de l'établissement
- Améliorer la qualité des échanges et des pratiques entre professionnels et résidents
 - Développer l'autonomie des résidents ainsi que leur pouvoir d'agir individuel et collectif grâce à de nouvelles modalités de mobilisation au sein de l'établissement.



Labellisation : Etablissement promoteur de démocratie en santé

- La loi du 4 mars 2002, a permis de garantir des droits aux usagers du système de santé. Tant dans l'approche individuelle, de façon à ce que la volonté de la personne soit respectée dans l'accès à l'information, le consentement, l'accès au dossier médical que dans l'approche collective, qui envisage, notamment, la participation des usagers dans les instances de décision. C'est cet ensemble de droits collectifs et individuels qui est compris aujourd'hui par tous dans la formule « démocratie sanitaire » ;
- L'EHPAD « Les Capucines » s'inscrit dans cette démarche de manière volontariste.

Labellisation : "Etablissement promoteur de démocratie en santé"

OBJECTIFS DU PROJET

- Renforcer la place du résident au cœur de son projet de vie
- Promouvoir l'expression de la volonté des résidents
- Améliorer la qualité des échanges et des pratiques entre professionnels et résidents
- Développer l'autonomie des résidents ainsi que leur pouvoir d'agir individuel et collectif

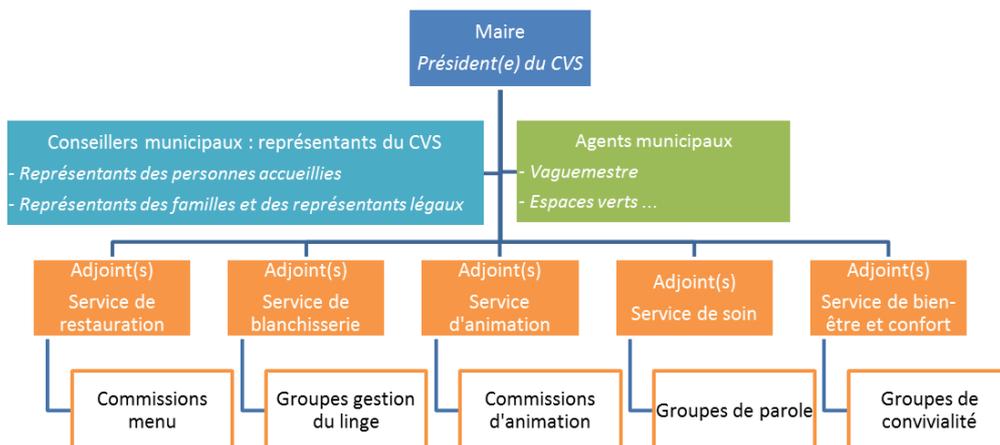
Agissons Ensemble

RENFORCER L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

ASSOCIER LES RÉSIDENTS DANS L'ENSEMBLE DES PROCESSUS DE REFLEXION ET DE DÉCISION

Projet financé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine

LE PROJET VILL'AGE, ASSOCIANT L'ORGANISATION DE L'EHPAD A CELLE D'UNE VILLE, S'INSPIRE DU MODELE D'UN CONSEIL MUNICIPAL



La Commission menus

L'établissement s'assure de l'expression des résidents en matière d'alimentation.

La Direction, l'équipe d'animation et le service restauration organise régulièrement **des commissions menus**. Durant ce temps dédié, les résidents sont invités à faire part de leurs souhaits.

Le menu du Vendredi est choisi par les résidents, en lien avec le Service Restauration.

Les menus proposés aux résidents sont affichés et communiqués aux résidents et aux familles au travers de la diffusion hebdomadaire de la newsletter sur le site Internet de l'EHPAD Les Capucines.

Groupes de paroles

Animation et programmation des réunions :

Les groupes de parole animés par Mme MAUGER Psychologue et Mme CORDEAU Animatrice se sont réunis **21 fois** en 2024.

Les thématiques abordées :

Les règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service :

- Retour sur **les fêtes de fin d'année**, les petites attentions qui ont été offertes aux résidents (repas, cadeaux, événements, ...).
- Echange autour de la **fête du jour : mardi gras**. Chacun a pu apporter ses coutumes et ses souvenirs. La Saint-Valentin, fête que les résidents ne pas vraiment. Permet de **réorienter dans le temps et de garder un lien avec les événements extérieurs**.
- Retour sur **la sortie cinéma** des résidents où 6 résidents sont allés voir "Un petit truc en plus". CVS la semaine prochaine, lecture de l'ordre du jour, questionnements des résidents pour savoir s'ils ont des remarques ou des besoins à exprimer.
- Echange autour de la **date, de la fête, des nouvelles récentes**, point sur l'humeur de chacun. Réorientation dans le temps et ouverture sur l'extérieur (actualités).
- **Présence de Scott** (retrouvé par les résidents après congés d'été). Retour sur les activités qui seront proposées pour la **semaine bleue** (danse sur chaise, randonnée gourmande, ...).

Question relative à l'organisation des espaces au sein de l'ESSMS (notamment travaux) :

- Echanges autour des **projets institutionnels (rénovation des SAM)**. Retour sur l'enquête de satisfaction auprès des résidents.
- Retour sur la salle à manger du R3, nouvelle **peinture**, décorations qui vont être installées. **Alarme incendie** qui s'est déclenchée récemment, explications (erreur d'une résidente).
- Retour sur les **chambres de veillee**, questionnement des résidents pour savoir s'ils savent qu'il y en a ici, que c'est gratuit, **rôle de l'équipe lors du départ d'un résident** (haie d'honneur, lien avec leurs proches).

Plan de gestion de crise et de continuité de l'activité :

- Point sur la **présence des masques** au sein de l'établissement afin de limiter le risque Covid / grippe. Echanges autour des **événements à venir** (repas des familles, Pâques avec les enfants du personnel, ...).
- **Point canicule** : ressentis des résidents, gestes à avoir.

Bienveillance et éthique :

- Règles sur le **respect entre eux** : gentillesse, bienveillance, politesse sont rappelées aux résidents. Rappels des difficultés et pathologies de chacun. Plusieurs d'entre eux s'entraident, valorisation.



Expression et participation de la personne accompagnée :

- Point sur **Scott**, son évolution, son comportement. Echange autour du **prochain CVS**. Élections européennes à venir, **souhaits de certains de pouvoir aller voter**. Information des résidents sur l'intervention prochaine autour des directives anticipées, échanges ouverts à tous.
- **Groupe sur les années 50-60** (cinéma, films, musique, ...) animé par l'écrivaine publique Virginie. **Repas convivial** : Explication aux résidents des objectifs et inscription. **Feu d'artifice du 14 juillet, ils sont demandeurs de le voir**. Petit déjeuner collectif sur chaque secteur une fois de temps en temps.
- **Jeux Olympiques** : apprécié par les résidents, lien avec l'extérieur.



Réunion du groupe de paroles

Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement :

- Echange autour des **prochaines animations / activités de la semaine** : notamment la venue des enfants d'une école, un atelier de médiation animale et un repas des familles pour le R2.
- Questions des résidents autour de **l'affiche portant sur la journée des DA**. Explication de l'événement ouvert à tous. Proposition de lancer du **cinéma les dimanches où Caroline n'est pas là**.
- Echange autour de **l'AAP concernant la semaine bleue** (activités sportives destinées à la personne âgée).

Accompagnement à l'autonomie :

- Echange autour de **Scott**, évolution, changement de comportement, éducation, les résidents profitent de contacts, créent du lien et des échanges. Chacun a pu **évoquer les souvenirs de ses chiens ou des conseils sur l'éducation**.
- Retour sur le **projet autour des photos et des expressions françaises** réalisé en 2022 par Sophie (stagiaire psychologue) et Caroline. Les résidents semblent beaucoup tenir à ces photos. **Certains se souviennent bien des moments passés pour réaliser les clichés**. Ils aiment les revoir, revoir leurs amis décédés. « Cela entretient leur mémoire », « Cela nous aide à mieux nous souvenir », « On aime les voir ». Ils souhaitent à l'unanimité **garder ces photos même lorsqu'il s'agit de résidents qui ne sont plus là**. Tout comme les photos qui sont dans la salle d'animation.
- Echanges spontanés autour de **Scott**, son comportement, son poids (concours sur son poids), **bêtises et souvenirs de leur chien**. Règles de vie avec leurs animaux. Différence entre labrador et golden retriever.
- Activités prévues pendant l'absence de Caroline. **Retour sur les Jeux Olympiques et Paralympiques**. Souvenirs de Mme C. sur son voyage à Lourdes.
- Echanges autour des **voyages**. « Avez-vous déjà pris l'avion ? », « Avez-vous visité d'autres pays ? ». Chacun a pu parler de ses expériences, évoquer des souvenirs, partager des anecdotes ou des conseils. Proposition aux résidents de manipuler des baguettes (en lien avec un voyage au Japon).
- Elaborations autour de la **rentrée des classes**. Evocations de souvenirs et d'anecdotes de l'école chez les résidents.



Continuité et fluidité des parcours :

- Arrivée de **Scott, chien médiateur** au sein de la structure, présence lors des groupes de paroles à venir. Questionnements des résidents, premiers contacts, jeux avec lui. **Explication du projet de médiation par l'animal**.
- Echanges autour des **animations** (déco de Noël à venir, stagiaire animatrice en décembre) et **projets** prévus prochainement (rénovation SAM du R2, repas des familles).

9. Les projets 2024

9.1 Les actions réalisées en 2024

Instance : CSE

La Qualité de Vie au Travail (QVT)

Partenaire du *CIAS Civraisien*, l'établissement a obtenu le financement par l'ARS d'un projet en lien avec la QVT.

Il s'agit de réaliser un état des lieux et de mettre en œuvre des actions pour **améliorer la QVT des professionnels au sein de l'établissement** (communication, management, structuration de projets) et de former des Ambassadeurs QVT en interne.

Le projet qui a débuté fin 2022 et se poursuivant sur 3 années a pu permettre la création d'un **comité de pilotage en charge de la dynamique projet et du lien avec les partenaires en 2024.**

Instance : CVS

ARS « Actions de prévention dénutrition en EHPAD »

L'établissement ayant obtenu le financement par l'ARS pour l'intervention d'une diététicienne sur l'établissement pour 2 ans, Celle-ci est présente **une journée par mois** au sein de l'établissement sur l'année 2024.

Le projet est réalisé en partenariat avec le *GCSMS Pays Mellois Poitou Charentes*.

Durant son intervention, **Madame LESAGE** a formé et accompagné les équipes lors de réunions (soins, restauration, hôtellerie) concernant le **suivi nutritionnel, les plans alimentaires, le travail sur textures, les enrichissements et sur l'équilibre des repas.**

Instance : CVS

Développer la joie et le plaisir d'être ensemble

L'établissement a réalisé **2 repas des familles par secteur, 8 au total**, au cours de l'année en coordination avec le Lycée des Terres Rouges) afin de développer la joie chez les résidents et les agents.

Instance : CSE

Création Centre de Ressources Territorial (CRT)

En partenariat avec le CIAS Mellois en Poitou, le GCSMS et la résidence Le Villard, le CRT a permis le **développement d'un accompagnement renforcé à domicile en 2024.**

En collaboration avec ReSanté-Vous

Un projet financé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine



9.2 L'EHPAD obtient la Mention Etablissement engagé contre les virus de l'hiver 2023 - 2025



EHPAD Les Capucines

L'EHPAD Obtient La Mention Etablissement Engagé Contre Les Virus De L'hiver 2023-2025



La mention pour valoriser notre engagement dans la prévention des virus hivernaux

L'EHPAD Obtient La Mention Etablissement Engagé Contre Les Virus De L'hiver 2023-2025

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'EHPAD Les Capucines a obtenu de l'ARS la mention d'établissement engagé contre les virus de l'hiver pour les deux années à venir.

[Lire la suite...](#)



Ensemble, faisons progresser les couvertures vaccinales !

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'EHPAD *Les Capucines* a obtenu de l'ARS la mention d'établissement engagé contre les virus de l'hiver pour les deux années à venir.

L'objectif premier de cette mention est de protéger les personnes âgées des effets de la grippe et du Covid

Comment s'y prendre ?

En plus de l'application des mesures barrières et des actions d'incitation à la vaccination des résidents et soignants, c'est grâce à une communication directe avec les personnes âgées, leurs familles et lors des Conseils de la Vie Sociale ou encore par l'intermédiaire de campagnes de communication que nous avons pu protéger et veiller sur vos proches.

Mais nous pouvons faire encore plus, c'est pour cela que nous souhaitons nous engager dans une mobilisation en faveur de la protection des résidents contre les virus hivernaux en incitant à la vaccination contre la Covid-19 et la grippe, et en appliquant les gestes barrières avec les démarches suivantes :

- Réalisation de Quizz avec les salariés à chaque campagne d'automne
- Informer l'ensemble des salariés grâce à des campagnes d'affichage, distribution de flyers, etc...
- Sensibiliser pro-activement l'ensemble des salariés avec des sur l'intérêt de se faire vacciner
- Informer le Conseil de la Vie Sociale, résidents et familles par courrier et/ou distribution de flyers jeux et/ou d'organisation d'ateliers, de l'intérêt de la vaccination des résidents
- Recueillir et suivre la Couverture Vaccinale de la grippe et de la Covid des résidents et des salariés et augmenter la Couverture Vaccinale moyenne
- Proposer la vaccination aux résidents, aux familles et aux salariés en organisant des séances de vaccination au sein de la structure

- Recueillir anonymement les motifs de refus de vaccination grippe et Covid des résidents et des salariés sur une attestation
- Vérifier annuellement les statuts vaccinaux des résidents éligibles contre le pneumocoque
- Afficher l'appartenance de l'ESMS à la mention à l'entrée de la structure
- Disposer de stocks TROD (test rapide d'orientation diagnostique) grippe et Covid
- Suivre annuellement le volume de consommation des Produits Hydro-Alcooliques (PHA) en fonction du nombre de journées d'hébergement
- Disposer de masques et gel hydroalcoolique à l'entrée de la structure pour les personnes symptomatiques



Ensemble, faisons progresser les couvertures vaccinales !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

avec la contribution de
OMEDIT
Nouvelle-Aquitaine • Guadeloupe • Guyane
Martinique • Mayotte • Réunion • S. Martin

10. Accompagnement des résidents

10.1. Mise à jour des Projets de Vie Individualisés (PVI)

L'EHPAD Les Capucines a mis en œuvre la démarche de création des PVI conformément à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il vient prioritairement renforcer le droit de participation de la personne accueillie (et/ou de son représentant légal) à l'élaboration de son projet d'accompagnement. En 2024, les PVI des résidents présents ont été mis à jour et créés pour les nouveaux entrants.

Les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM définissent la notion de PVI

- La participation du résident est un droit et pas une obligation
- Un dialogue régulier adapté au rythme de la personne
- Tous les professionnels sont concernés



Article L311-3 CASF : Droit de participation directe de l'utilisateur ou de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui le concerne.

Livret des objectifs

- Respecter les choix de vie, les souhaits et attentes du résident
- Autonomie dans les actes de la vie quotidienne et sécurité du résident
- Proposer une alimentation favorable à la santé
- Assurer le suivi médical et paramédical du résident
- Proposer des animations diversifiées au résident

En 2024 : 47.5%
des résidents ont un projet
personnalisé au 31/12/2024

En 2024 : 57
PVI ont été rédigés
ou mis à jour

Ce chiffre beaucoup plus faible que celui de 2023, qui était de 71.67%, s'explique par le nombre de projet à réaliser et recommencer pour chaque résident pour chaque nouvelle année.

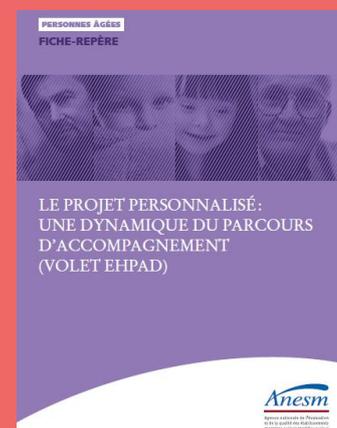
En effet, la procédure des PVI possède de nombreuses étapes. Le nombre de projet personnalisés au 31.12.2024 était donc plus faible malgré les efforts des professionnels.

Procédure de création des PVI

- Les référents des résidents ont été désignés (affichage, Net Soins)
- Edition de la fiche de synthèse administrative, et de la synthèse du recueil du résident, identification des éléments manquants dans le recueil du PVI
- Rencontre entre la référente PVI, le référent AS/AMP et le résident : **recueil de ses attentes**
- Proposition des objectifs du PVI en lien avec la psychologue
- Signature par le résident ou son représentant.

Comment faire participer le résident ?

- Être attentif aux premiers contacts
- Alternier des temps d'échange et de réflexion pour le résident
- Utiliser l'expertise du résident (*il se connaît mieux que nous ne le connaissons !*)
- Recueillir les seules informations nécessaires
- Utiliser l'expertise de l'entourage



En cette fin d'année 2024, il reste 63 projets à réaliser ou à revoir, il y en a donc 57 qui sont à jour. D'autres journées de réalisation PVI sont prévues en janvier.

Les missions de Mme MAUGER sont aujourd'hui essentiellement de **former** les soignants, de **relire** les PVI réalisés par ces derniers, de **tenir à jour la liste** de ceux réalisés / à faire / à signer. Suite à l'élaboration du projet, elle **rencontre les résidents** pour leur en faire part et échanger avec eux. Si ces derniers sont en difficultés, **elle transmet les projets aux familles ou mandataires judiciaires** pour les en informer et échanger avec eux si besoin

sur l'accompagnement de leur proche ou protégé. Pour finir, elle **vérifie que les étapes de validations sont à jour** (signature du résident ou de son représentant légal, de l'infirmière référente du secteur et de la direction) et relance si nécessaire. Une fois toutes ces étapes réalisées, la directrice Mme SAVARIAU valide chaque projet sur Net'Soins. Tous les ans, l'intégralité de cette procédure est recommencée pour chaque résident.



Lien avec les mandataires judiciaires

Mme MAUGER contacte régulièrement les tuteurs des résidents par mail, courrier ou par téléphone, afin d'échanger sur l'accompagnement des résidents et leurs projets de vies.

Les résidents passent souvent par elle pour faire le relai de leurs besoins. Elle a assisté à plusieurs reprises à des entretiens entre le résident et sa tutelle/curatelle. Cela semble rassurer la personne et permet par la suite de redonner les informations présentées ce jour-là au résident concerné.

Elle est aussi en lien avec les mandataires judiciaires afin de mettre en place les souhaits de fin de vie du résident (contrats d'obsèques, lieu, cérémonie...) lorsque cela devient nécessaire, afin de respecter au mieux les volontés du résident et de sa famille.

Repas partagés

Les résidents ont fait la demande de bénéficier de repas thérapeutique à l'occasion de plusieurs groupes de paroles. Il s'agit d'un moment convivial proposé à un groupe de 12 résidents afin **de stimuler les capacités cognitives et de favoriser le lien social**. L'idée étant de pouvoir mettre à l'honneur des résidents habituellement plus effacés, de pouvoir mélanger les secteurs, qu'ils puissent se retrouver entre anciennes connaissances ou apprendre à se connaître. Ces groupes ont eu lieu plusieurs fois dans l'année et sont animés par l'animatrice, l'ergothérapeute et/ou la psychologue.



Scott, chien médiateur, est parfois présent aux côtés de Mme MAUGER, dans un esprit « comme à la maison ». Cela est très apprécié par les résidents, permettant de **créer du lien et des échanges**.

10.2. Le Service de Soins

Intervention de l'Unité Mobile AUTO-NOM



Mme Bénédicte RIMBERT
Cadre de Santé

Qu'est-ce que l'unité mobile Auto-Nom ?

Projet Auto-Nom ("Autonomie & Neuro-Orthopédie Mobile")

Il s'agit d'un projet transversal sanitaire et médico-social visant à créer, dans un établissement sanitaire, une unité mobile (UM) pluridisciplinaire permettant d'accompagner les équipes des établissements médico-sociaux (ESMS) dans la prise en soin de l'Hypertonie Déformante Acquisée (HDA) des personnes en institution.



L'équipe de soins de l'EHPAD des Capucines a été sensibilisée en **Novembre 2023** par formation en visioconférence.

Les premiers résidents ont profité de la téléconsultation en février 2024.

Au 1^{er} semestre 2024, **Elodie HUVELIN – IDE référente Télémédecine et Barbara MEUNIER ergothérapeute** ont permis à 6

résidents de bénéficier d'une consultation médicale directement dans leur chambre. Le médecin a pu évaluer chaque personne, ses difficultés et proposé des solutions thérapeutiques. L'unité mobile Auto-Nom du CHU est intervenu auprès de ces résidents pour effectuer les traitement requis et former les soignants aux techniques de positionnement. Au cours du 2nd semestre, **6 autres résidents ont profité du même accompagnement.**

Télémédecine

Télé-expertise

Depuis le 15 juin 2023, les IDE ont la possibilité de solliciter une télé-expertise auprès des médecins sénior du CHU de Poitiers, via la **plateforme de télémédecine COVALIA** accessible depuis le **portail Hôpitaux 86**.



Vous souhaitez solliciter l'avis d'un praticien du CHU de Poitiers ?

Comment faire

- 1 Connectez-vous sur le portail du CHU : (créer un compte si première utilisation) www.portailght86.fr/portail-pro
- 2 Sélectionnez l'onglet télé-expertise
- 3 Sélectionnez la spécialité médicale souhaitée

Les différents cas d'usage

Cardiologie

- Pas en situation d'urgence
- Principales indications pour lesquelles la télé-expertise peut être demandée :
 - analyse ECG par rapport à un traitement en cours (notamment à visée psychiatrique) ou pour certificat du sport ou autre situation non urgente
 - conseil thérapeutique (durée de bi anti-agrégation plaquettaire par exemple, ou association antiagrégant et anti-coagulant)
- Délais de réponse : **3 jours ouvrables**

Endocrinologie

- Demande non urgente. Pour les demandes urgentes, tél recours 86.
- Les principales indications pour lesquelles la télé-expertise peut être demandée :
 - Diabète
 - Obésité
 - Pied
 - Autres (= endocrinologie, dénutrition)
- Délais de réponse : **72h**

Plaie et cicatrisation pour la gériatrie

- Demandes non urgentes pour patients qui ne peuvent se mobiliser en consultation. Ou demandes pour suivi de patients déjà connus de la consultation.
- Les principales indications pour lesquelles la télé-expertise peut être demandée :
 - population gériatrique de plus de 75 ans, plaie chronique (escarre, ulcères de jambe, plaie post traumatique...)
- Délai de réponse : **max 1 semaine** (demandes traitées le mercredi).

Dermatologie

- Demande non urgente
- Les principales indications pour lesquelles la télé-expertise peut être demandée :
 - première évaluation d'une plaie ou d'une lésion cutanée unique
 - première avis pour des personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie
- Conseils/aide à la prise en charge/adressage de patients atteints de pathologies dermatologiques aiguës ou chroniques
- Délais de réponse : **1 semaine maximum**

Allergologie

- Demandes urgentes et non urgentes
- Les principales indications pour lesquelles la télé-expertise peut être demandée :
 - premiers conseils à mettre en œuvre avant la consultation d'allergologie
 - adressage rapide et orienté des patients
- Délais de réponse : **5 jours ouvrés**

L'objectif final est de fluidifier le parcours de soins du patient et de faciliter le recours à un avis spécialisé.

- Ainsi, **dix consultations « Plaies et cicatrisations » ont été effectuées par Télé-expertise en 2024**. Les résidents ont bénéficié d'un avis spécialisé d'un dermatologue qui a prescrit les soins nécessaires : prescriptions et soins infirmiers.



Télémédecine d'urgence

Application mobile proposée sur tablette numérique, accompagnée de dispositifs médicaux connectés et interfacée à des moniteurs multiparamétriques.

Elle permet de créer un **bilan numérique (enrichi de paramètres vitaux, photos, vidéos, tracé ECG, échographie...)** et de la télétransmettre au médecin régulateur du SAMU.

Le dispositif améliore la prise en charge, l'orientation du patient, et renforce la collaboration avec le SAMU-Centre 15.

- En 2024, 4 télé-régulations ont eu lieu.

Les astreintes infirmières

La prévention des hospitalisations potentiellement évitables et/ou inappropriées est un objectif institutionnel.

Ainsi, les infirmiers de l'EHPAD Les Capucines effectuent des **astreintes toutes les nuits et le week-end** (sur le temps de coupure).

L'IDE d'astreinte intervient sur sollicitation de l'équipe présente pour des problématiques de soins ou d'urgence en lien avec la santé des

résidents. Sans risque majeur et/ou vital, la gestion se fait par téléphone.

- En 2024, les appels ont généré **34 déplacements de l'IDE**. Une soixantaine d'appels ont été émis pour un **conseil, une recommandation de l'IDE** à l'équipe aide-soignante ou **transmettre une donnée à l'IDE** (surveillance de constantes par exemple).

La coordination et l'organisation des soins

La cadre de santé a pour mission la coordination des soins.

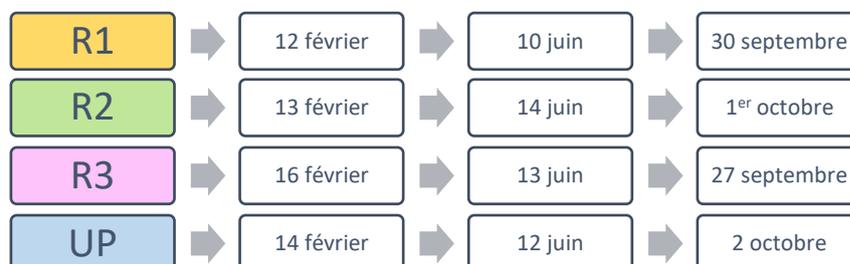
Pour cela, elle anime différentes réunions avec les professionnels de l'EHPAD.

Les réunions de secteurs en équipe pluridisciplinaire réunissent les professionnels soignants affectés à un secteur de soins : aides-soignants, AMP, ASH soins et IDE.

Les objectifs sont :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Harmonisation des pratiques | <input type="checkbox"/> Priorités institutionnelles : références thématiques, référence « Résident » |
| <input type="checkbox"/> Démarche Pathos et GMP et attendus | <input type="checkbox"/> Déclaration des EIG et accident du travail |
| <input type="checkbox"/> Missions de l'équipe de soins, Organisation des soins | <input type="checkbox"/> Points particuliers par secteur |

Les réunions en 2024 :



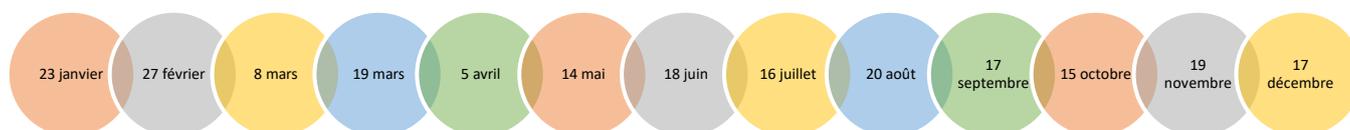
Les réunions de coordination infirmière se déroulent mensuellement en présence des IDE présents le jour de la réunion.

Elles permettent de mettre en évidence **les difficultés rencontrées, trouver des solutions, établir une vision globale et cohérente, adopter une identité professionnelle et responsable.**

Les objectifs sont :

- Harmonisation des pratiques (EMSP), d'Hygiène (EMH), Auto-Nom, pédicure, diététicienne, ...
- Démarche **Pathos** et **GMP** et attendus
- Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'**HAS (ANESM)**
- Missions de l'équipe de soins
- Organisation des soins
- Optimisation des interventions des professionnels externes : médecins généralistes, équipes mobiles de Psychiatrie de la Personne Agée (EMPPA), de Soins Palliatifs
- Priorités institutionnelles
- Préparation des réunions de secteur
- Analyse des évènements indésirables et actions correctives
- Problématiques diverses

Les réunions en 2024 :



Validation de la coupe PATHOS

PATHOS est un outil élaboré pour évaluer les niveaux de soins nécessaires. Il évalue à partir des situations cliniques observées les soins médico-techniques requis pour assumer la prise en charge de toutes les pathologies d'une population de personnes âgées.

Outil de « coupe transversale », il donne la « photographie » d'une population à un moment donné.

La coupe définitive a été réalisée les 29 et 30 avril 2024.

Les cotations réalisées ont permis la majoration des chiffres :

	2018	2024	
PMP (PATHOS moyen pondéré)	179	233	+ 62
GMP (Gir moyen pondéré)	715	771	+ 56

Le médecin et l'infirmière du Conseil Départemental de la Vienne (CD86) ont rencontré 30 résidents. Ils ont félicité les professionnels pour leur implication et leur sérieux dans l'accompagnement des résidents.

Les professionnels de soin ont été mobilisés et peuvent être félicités pour leur implication. Les référents PATHOS sur chaque secteur ont été essentiels.

10.3. L'Ergothérapeute – Barbara MEUNIER

Mme Barbara MEUNIER Ergothérapeute intervient depuis mai 2019 sur l'EHPAD « Les Capucines » et l'EHPAD « Fondation Brothier » de Limalonges. Mme Meunier travaille à 60% aux Capucines et à 10 % à l'EHPAD Fondation Brothier.

Journées et horaires d'intervention : Les mardis et jeudis des semaines paires Les mardis et mercredis des semaines impaires.



LE METIER D'ERGOTHEPEUTE

L'objectif de l'ergothérapie en gériatrie est le maintien des activités de la vie quotidienne et la prévention des complications liées aux pathologies du grand âge.

Après des professionnels, l'ergothérapeute participe à l'amélioration des conditions de travail, de manière à réduire les risques d'accident du travail ou de maladie professionnelle (TMS et RPS).

Intervention auprès des résidents et de leurs proches

L'ergothérapeute préconise, règle et adapte les fauteuils roulants de manière individualisée et conseille les équipes sur les outils à utiliser concernant la prévention et le traitement des escarres (en position assise et allongée).

Conseils relatifs aux aides techniques & Aménagement de l'espace :

L'ergothérapeute accompagne les personnes tout au long de leur institutionnalisation. Il s'agit pour elle de mettre en œuvre des actions de prévention, de confort et de sécurité concernant l'espace dans lequel évolue la personne (chambre personnelle mais également lieux de vie communs).

Après observation des besoins, l'ergothérapeute préconise et entraîne à l'utilisation d'aides techniques pour la mobilité et les repas principalement.

Contact avec les familles et les proches des Résidents :

L'ergothérapeute a proposé plusieurs séances sur le tapis de marche EMA (tapis roulant de rééducation à la marche et de travail de l'équilibre statique et dynamique) de la société EzyGain sur une période allant de début janvier et jusqu'au 14 juin 2024.

Elle a participé à 3 repas des familles les 29 mars, 11 octobre et 22 novembre.

Lors de la semaine bleue (fin septembre/début octobre), l'ergothérapeute a accompagné les résidents lors d'une séance de découverte de danse sur chaise au sein de l'EHPAD mais également lors de la randonnée gourmande dans les rues de Civray.

Ces activités avaient pour but de mettre en mouvement les personnes âgées sur un thème national annuel « Bouger ensemble pour entretenir la flamme ».

L'ergothérapeute a également été invitée à un CVS (Conseil de Vie Sociale), le 22 octobre afin de présenter les différents Appels à Projets auxquels l'EHPAD a répondu cette année.

Informations et échanges pluridisciplinaires

L'ergothérapeute participe ponctuellement aux transmissions orales de chaque secteur mais est le plus souvent sollicitée par ses collègues via la messagerie Net'Soins ou directement par téléphone lors de ses journées de présence.

Elle prend également connaissance des transmissions écrites à sa prise de poste.

Elle travaille avec l'ensemble des professionnels concernant l'accompagnement des résidents et

fait toujours un retour oral (au résident s'il est en capacité de comprendre mais surtout aux professionnels).

L'ergothérapeute échange également avec les intervenants externes (si nécessaire) : médecins traitants, kiné, mandataires judiciaires, orthopédiste, correspondant CARSAT...



Portrait d'une résidente

Groupe PRAP-2S

Cette année, les référents PRAP-2S de chaque secteur et l'ergothérapeute se sont réunis cinq fois afin d'aborder les thématiques suivantes :

- Continuer la mise à jour des grilles de suivi du matériel
- Réflexion en équipe autour de tableaux d'AST (Analyse d'une Situation de Travail)
- Echanges et mises en situation d'utilisation de différents types de matériel médical se trouvant sur l'établissement

En parallèle des réunions de groupe, chaque référent de secteur PRAP-2S doit remplir et faire passer à l'ergothérapeute :

- 1 grille mensuelle pour la mise en place et le suivi des systèmes de contention
- 1 grille trimestrielle pour la vérification du bon état des matelas et coussins (ainsi que de leurs housses)

En 2024, l'ergothérapeute a également suivi une formation de formateur PRAP-2S IBC et ALM via l'organisme France SST à Chasseneuil du Poitou (86) sur une durée de 14 jour non consécutive.

Ainsi, une fois le dossier de demande d'habilitation envoyé puis validé par l'INRS, l'ergothérapeute pourra proposer des formations PRAP-2S en interne.

Pour l'instant, c'est toujours M. MERCIER Eric, formateur externe qui intervient pour animer les formations « Acteurs PRAP-2S » sur l'établissement.

Travail en équipe

L'année 2024 a été riche en collaborations « interservices » :

- Rédaction de 5 dossiers de demande d'aide financière avec **Mélanie R.** (RH) auprès de la **CNRACL et du FIPHP**
 - 5 participations à des « repas conviviaux » auprès des résidents avec **Caroline C.**, animatrice ou **Lucie M.**, psychologue
 - 8 journées (10, 11, 17 et 18 janvier, 6 et 7 mars, 10 et 11 avril) de réunion visio en
- équipe pluridisciplinaire (IDE, médecin, AS, cadre de santé, psychologue) concernant les coupes préparatoire, intermédiaire et finale du **PATHOS**
- 2 journées « Opération Fauteuils Nets » en collaboration avec **Mathieu N.** (agent technique), **Jennyfer G.** (ASH) et **Laura A.**

(ASH) où nous avons fait « briller » l'ensemble des fauteuils de l'EHPAD

- 14 téléconsultations AUTO-NOM pour 10 résidents accompagnés concernant l'Hypertonie Déformante Acquise (HDA) en collaboration avec **Elodie H.** (IDE)
- Groupe de travail et de réflexion pour les futurs investissements en blanchisserie avec **Sandrine O.**, responsable de la blanchisserie et **Bénédicte R.**, cadre de santé

- Réponses à 2 appels à projets en concertation avec **Caroline C.** (animatrice)
- Réponse au CNR de L'ARS en collaboration avec **Lucie M.** psychologue
- Participation à 2 démonstrations de « mini-autolaveuses » avec les équipes d'entretien des locaux et de la Chaumière afin d'inclure ce matériel dans un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS
- Travail de réflexion sur le suivi des contentions avec **Océane J.** (IDE)

Travail institutionnel

Achats

L'ergothérapeute continue de maintenir le lien avec différents fournisseurs de matériel afin d'obtenir des devis compétitifs, ils sont les suivants :

- | | |
|---|---|
| - <i>HandiPharm</i> | - <i>Hill Rom / Baxter</i> |
| - <i>DMédica</i> | - <i>UGAP</i> |
| - <i>Harmonie Médical Service (HMS)</i> | - <i>Tous Ergo</i> |
| - <i>Envie Autonomie</i> | - <i>Manutan Collectivités</i> |
| - <i>Evidences Mobiliers</i> | - <i>Tente</i> |
| - <i>Precia Molen Services 79</i> | - <i>Ets Leroy – Equipement Médical</i> |
| - <i>Pharmacie Chabbert</i> | |

Suite à la décision de la société Baxter/Hill Rom de ne confier la vérification périodique de ses appareils de levage (lève-personnes et verticalisateurs) qu'à ses propres techniciens, le prestataire HMS (Ruffec) a averti l'établissement en début d'année 2024 qu'il ne pourrait plus poursuivre son contrat concernant la vérification annuelle des systèmes de transfert appartenant à Hill Rom. Nous avons donc fait appel cette année à la société Hill Rom pour les 8 appareils concernés.

Nous avons cependant fait le choix de conserver HMS Ruffec pour la vérification des systèmes de transferts des autres marques (Nausicaa Médical et Invacare), ce qui représente 4 appareils.

Tout comme les années précédentes, suite au tri du matériel non utilisé de la réserve, l'EHPAD Les Capucines a fait don des équipements inutilisés à l'association Envie Autonomie (79400 Azay-le-Brûlé). Cette dernière reconditionne le matériel médical et le réemploi après une révision et des réparations (si nécessaire).

En contrepartie, l'association Envie Autonomie offre les frais de livraison à l'établissement pour une commande de matériel ultérieure.

PATHOS

Barbara Meunier a pu participer en équipe pluridisciplinaire aux réunions visio des coupes préparatoire, intermédiaire et finale du Pathos. Entre temps, elle s'est attachée à réaliser des bilans Tinetti pour les résidents le nécessitant.

L'évaluation Pathos a également permis plusieurs échanges entre **M. Barbier** (kinésithérapeute) et l'ergothérapeute au niveau des objectifs individuels.

Au 1^{er} semestre 2024, un enseignant d'EPS du Lycée André Theuriet de Civray est venu aux Capucines demander le prêt de plusieurs fauteuils roulants pour une mise en situation des jeunes lycéens au sein des rues de Civray sur le thème du Handicap.

Demande de financement à l'ARS

Cette année, l'ergothérapeute a rédigé 7 dossiers auprès de plusieurs organismes :

1. Appel à candidature de l'ARS « Actions de prévention en EHPAD » (avril 2024)

Nous avons répondu à cet AAC sur le thème de la prévention de la dénutrition en incluant :

- L'intervention d'une diététicienne 1x/mois pendant 2 ans
- L'intervention de l'association « l'atelier du placard » de la filière Chanvre Nouvelle Aquitaine pour la mise en place d'ateliers culinaires 2x/mois
- 150 pichets d'eau de 0,5L. pour chaque chambre de l'EHPAD
- 144 gobelets 16cl
- 8 cuillères doseuses pour le service des cuisines
- 6 cuillères anti renversement pour l'autonomie des résidents lors des repas
- 16 moules en silicone pour la présentation des repas en texture mixée
- 24 assiettes à 2 compartiments pour la présentation des repas en texture mixée
- 8 lots de 4 couverts ergonomiques pour l'autonomie des résidents lors des repas
- 1 congélateur armoire pour les glaces (afin de lutter contre la déshydratation)



Portrait d'un résident

La demande a été déposée pour les EHPAD de Civray, Couhé et Chaunay pour un total de 72 069.07 € TTC dont 26 791.89 € TTC pour Les Capucines.

Malheureusement, ce dossier n'a pas été retenu par l'ARS.

2. Appel à candidature de l'ARS « Programmes antichute en EHPAD basés sur l'activité physique adaptée » (mai 2024)

AAC avec « protocole » imposé par l'ARS :

- Intervention d'un professeur d'APA sur 2 ans pour les résidents GIR 3-4 :
- Première année : 2 séances d'APA par semaine en groupe de 12 résidents maximum = exercices de renforcement musculaire, d'équilibre et activités physiques, sportives ou artistiques
- Seconde année : 1 séance par mois pour chaque résident en entretien individuel = éducation/sensibilisation à la santé par l'activité physique
- Des évaluations sont à réaliser tous les 6 mois avec un reporting des données à l'ARS.

Le dossier déposé regroupe 3 EHPAD (Civray, Couhé et Chaunay) pour un montant de 106 668.00 € dont 35 556.00 € pour Les Capucines.



Résidente en activité sur un tapis de marche

L'ARS a retenu notre dossier et l'établissement a reçu l'entièreté de la somme demandée. Le programme va démarrer sur le 1^{er} trimestre 2025.

3. Demande de subvention Association de Gestion du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Vienne (juin 2024)

En lien avec la semaine bleue (qui s'adresse aux retraités et aux personnes âgées) sur le thème « Bouger ensemble pour entretenir la flamme », l'EHPAD a réalisé un dossier comportant :

- 3 activités sportives : yoga adapté, danse sur chaise et activité aquatique
- 1 Terra aventura en intergénérationnel avec l'école primaire
- 1 après-midi « J.O. de l'EHPAD » avec t-shirts personnalisés pour les équipes, coupes et médailles
- 1 promenade gourmande « au fil de l'eau » dans Civray avec les familles des résidents

Le budget total demandé était de 4 140.68 € TTC. Nous avons reçu un accord de subvention de 208.00 € TTC, ce qui correspond aux 3 activités avec des prestataires extérieurs (danse, yoga et piscine).

4. Contrat de prévention signé avec la CARSAT

Ce contrat a été conclu pour une durée de 3 ans et concerne un investissement total de 203 960.53 € TTC dont 95 728.19 € financés par la CARSAT (soit 50% du montant HT). Ces dépenses seront échelonnées comme suit :

Année 2024 :

- Achat de 18 hamacs pour lève-personne = 1 242.38 €
- Achat 25 bridges à roulettes pour la salle à manger commune du R1 = 7 700.80 €

Les anciennes chaises de la salle du R1 ont été réemployées dans la salle de pause du personnel.

- 1^{ère} commande de 27 rails plafonniers + 20 moteurs + 3 systèmes de pesée = 61 451,84 €
- Formation de formateur PRAP-2S effectuée par l'ergothérapeute
- Formation du directeur d'établissement effectuée par M^{me} Savariau

Un premier versement intermédiaire de 28 718.46 € (30% du montant total HT) sera effectué par la CARSAT le 25/03/2025.

Achats prévus pour 2025 :

- 30 rails plafonniers + 19 moteurs = 59 568,75 €
- 20 bridges à roulettes pour la salle d'animation = 6 313.78 €
- 6 bridges à roulettes pour la salle commune de La Chaumière (UP) = 1 894.13 €
- 6 barres de redressement latéral « Canoli » = 535.10 €

Achats prévus pour 2026 :

45 rails plafonniers + 4 moteurs = 65 123,44 €



Interlude musicale lors d'un repas des familles

5. Demande de crédits non reconductibles 2024 (septembre 2024)

La demande devait être inférieure à 5 000 € et permettre d'améliorer la prise en charge des troubles cognitifs. Le dossier renvoyé comportait l'achat d'une borne Mélo pour le secteur de La Chaumière pour un montant de 4 632 € qui a été validé par l'ARS.

Ainsi, l'établissement comptera désormais 4 bornes musicales, une dédiée à chaque secteur.

6. Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) – ARS (septembre 2024)

Thématique : QVCT/TMS « Prévention de l'usure professionnelle, de la santé mentale et réduction de la sinistralité en EHPAD ». La demande ne devait pas dépasser 2 actions pour 20 000 €.

Le dossier envoyé comportait l'achat de 7 chariots de nursing fermés + 4 autolaveuses (1 pour chaque salle à manger commune + 1 pour la Chaumière) pour un montant total de 19 953 €.

L'EHPAD ne faisait pas partie des établissements classés prioritaires dans les critères de sélection de cet AMI.

Dans l'urgence, l'EHPAD a investi début octobre 2024 dans une autolaveuse et nous avons obtenu au mois de décembre un accord d'aide financière pour un budget de 5 270 € correspondant à l'achat des 7 chariots de nursing.



Résidents lors d'une sortie à la mer

7. Demandes d'aide financière au FIPHFP - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (décembre 2024)

Quatre dossiers ont été déposés, tous concernant des aides à l'adaptation du poste de travail d'une personne en situation de handicap :

- 3 roues motorisées pour les chariots de petit déjeuner : 9 241.60 €
- 1 roue motorisée pour le chariot de linge sale : 3 080.53 €
- 3 roues motorisées pour les chariots de linge propre : 9 241.60 €
- 31 bridges à roulettes pour la salle à manger du secteur R2 : 9 548.99 €

A ce jour, chacun de ces quatre dossiers est en attente de réponse.

10.4. La Psychologue – Lucie MAUGER

Psychologue au sein de l'établissement « Les Capucines » depuis février 2020. Mon temps de travail est de 60% sur la structure. Elle intervient par ailleurs à hauteur de 20% sur l'EHPAD de Limalonges depuis la même date. Ses missions sur ces deux établissements portent sur l'accompagnement des résidents, des familles et des équipes ainsi que sur la création et la mise en place de différents projets institutionnels.



Mme MAUGER
Psychologue

L'accompagnement des résidents

Sur cette année 2024, Mme MAUGER a rencontré 77 résidents différents sur 248 entretiens/observations. Il y a, par ailleurs, tous les résidents qu'elle rencontre de façon informelle et pour lesquels des comptes-rendus ne sont pas nécessairement réalisés.

Mme MAUGER propose aux personnes âgées différents types d'entretiens en fonction des besoins qu'elle repère chez les résidents. Il peut s'agir **d'un accompagnement psychologique** (s'il y a un problème précis à traiter ou lors d'un accompagnement de fin de vie par exemple), **d'un suivi** (évaluation générale régulière de l'humeur, des troubles cognitifs et/ou du comportement) ou d'un **maintien du lien social** (notamment pour les personnes ayant d'importants troubles cognitifs mais pas seulement). Elle propose aussi aux résidents des **entretiens d'évaluations**, en fonction de ses observations. Mme MAUGER utilise en général le **MMSE** (trouble cognitif), la **GDS** (trouble de l'humeur) et le **NPI-ES** (trouble du comportement). Elle intervient par ailleurs auprès des résidents avec un **chien médiateur** en fonction des besoins dans une **démarche thérapeutique**.

L'accompagnement des familles

Mme MAUGER s'est formée en tant que **Chargée de Projet en médiation par l'animal** avec l'organisme **AGATEA** de mai à septembre 2023. Elle y a appris ce qu'est la médiation par l'animal, comment on peut créer et mettre en place des séances, les objectifs et les bénéfices chez les personnes âgées. Elle y a appris beaucoup de choses sur les comportements éthologiques des animaux mais aussi sur ce qui compose leur bien-être. Mme MAUGER a ainsi réalisé différents stages, auprès de plusieurs publics âgés, obtenu l'**ACACED** (Attestation de Connaissance pour les Animaux de Compagnie Domestiques) ainsi que sa certification **d'Intervenante en Médiation par l'Animal (IMA)**.

En janvier 2024, un chiot golden retriever du nom de Scott est arrivé à ses côtés. Il y a eu d'abord une période de sensibilisation et d'éducation. Il s'est **habitué et adapté** au rythme, aux locaux, aux odeurs, au public présent, aux matériels, etc. Différentes interventions en individuel auprès des résidents et des ateliers de groupe sur l'UVP et le secteur classique ont par la suite été réalisées. Scott est souvent présent aux côtés de Mme MAUGER lors de ses entretiens, des groupes de parole et repas thérapeutiques.

Cette année 2024 : Scott et elle sont intervenus auprès de 55 résidents sur 108 interventions en médiation par l'animal.

L'accompagnement des familles

Cette année, Mme MAUGER a de nouveau rencontré différentes familles, que ce soit en entretien, par téléphone ou par mail et échanger avec 27 familles différentes au cours de 67 rencontres.

Thèmes Abordés

En général lors de ses rencontres avec les familles, Mme MAUGER et les familles échangent sur les raisons de l'institutionnalisation, les difficultés et l'accompagnement de leur proche, notamment au travers des projets de vie individualisés.

La culpabilité, la tristesse, l'impuissance, l'incompréhension des troubles de la personne, les inquiétudes quant à l'évolution de l'état de santé, sont les sujets qui reviennent le plus souvent. Il est alors possible d'aborder les troubles de la personne et l'accompagnement proposé pour répondre à ces besoins.

Le rôle de psychologue est d'informer sur les objectifs d'accompagnement, mais surtout d'apporter un espace de décharge, une écoute

active et une réassurance importante. Mme MAUGER propose souvent des pistes afin de retrouver une communication ou une compréhension entre eux et leur proche.

Elle est également en capacité de prévenir les familles quant aux **réflexions en équipe sur un possible transfert de leur proche entre l'unité de vie protégée et le secteur classique** (dans un sens ou dans l'autre). En fonction des besoins du résident et de l'évolution de son état de santé, un échange sur cette démarche sera de mise.

Elle fait aussi **le lien entre l'équipe et la famille** afin de toujours tendre vers un accompagnement individualisé du résident.

Le travail en équipe

Mme MAUGER participe régulièrement aux **réunions de transmissions** sur les différents secteurs. Cela lui permet d'avoir les dernières informations sur les résidents et de pouvoir questionner l'équipe sur l'accompagnement de certains en fonction des besoins. C'est aussi pendant ces moments-là que les échanges autour des différents projets futurs pour un résident ou pour l'ensemble de l'établissement sont réalisés. Il est important pour Mme MAUGER d'y participer régulièrement, en alternant sa présence sur les différents secteurs. Elle peut aussi participer aux réunions d'équipe trimestrielle par secteur, notamment celles sur « La Chaumière ».

Elle rencontre **l'équipe quotidiennement de façon informelle** (Cadre de santé, IDE, Animatrice, AS, ASH, ergothérapeute...), afin d'échanger sur le suivi des résidents et leur famille ou bien sur des difficultés d'équipe. L'équipe fait part de certains troubles du comportement ou modification de la thymie, afin que Mme MAUGER puisse leurs donner des pistes d'intervention ou qu'elle puisse rencontrer les personnes concernées. Les échanges se font aussi beaucoup autour de différents projets, qui sont réalisés en équipe.



Les soignants et autres professionnels viennent à son contact aisément pour échanger, la tenir informée, la questionner... L'alliance thérapeutique entre l'équipe et Mme MAUGER semble vraiment bien établie et est précieuse pour un meilleur accompagnement des résidents, de leurs familles et des équipes.

Les projets institutionnels

Participation aux instances

Mme MAUGER participe aux différents **conseils d'administration** (CA) en tant que représentante de l'équipe thérapeutique, ainsi qu'aux différents **conseils de la vie sociale** (CVS). Ces réunions ont lieu environ 3-4 fois par an.



Salle à manger des Capucines – R1

Accueil de stagiaires

Mme MAUGER a accueilli cette année **une stagiaire de Master 2 de psychologie – Camille** de mars à juin. Elle lui a partagé sa pratique de psychologue en EHPAD (entretiens, évaluations, projets) et lui donner des missions en autonomie (entretiens, évaluation, ateliers). Cette stagiaire a approfondi l'accompagnement de la personne âgée en institution et sa place en tant que psychologue auprès des personnes âgées et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Cela a permis à Mme MAUGER de réfléchir sur sa pratique et de se questionner continuellement sur les objectifs thérapeutiques qu'elle mets en place. Mme MAUGER a accompagné la stagiaire jusqu'à sa soutenance de titre qu'elle a obtenue.

Coupe PATHOS

Le premier trimestre de l'année a été consacré à la réalisation de différentes évaluations et suivis en lien avec la coupe PATHOS. Mme MAUGER a travaillé sur plusieurs mois avec une collègue psychologue afin de réaliser les évaluations demandées. **La coupe a été validée favorablement le 30 avril.**

Directives anticipées

« *C'est un document écrit, daté et signé par lequel une personne rédige ses volontés quant aux soins médicaux qu'elle veut ou ne veut pas recevoir, dans le cas où elle serait devenue inconsciente ou elle se trouverait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté.* ». Différents formulaires permettent d'aider à les rédiger.

En partenariat avec **Estelle Amiot, Infirmière et référente au CIRDA** (Cellule d'information et de recueil des directives anticipées) du CHU de Poitiers, des journées de sensibilisation auprès des équipes, des familles et des résidents ont été organisées. L'idée était d'élaborer autour des directives anticipées, explication d'un formulaire à remplir, les souhaits qui pouvaient y être inscrits, l'aspect formel et légal de ce document.

Il y a eu 2 temps d'1 heure, proposés pour les équipes, le 30 mai et le 3 juin.

Ainsi qu'un temps ouvert à tous, résidents, familles, professionnels, le 20 juin : Il y a 18 résidents et 4 professionnels qui sont venus à ce temps d'échange. Les résidents se sont montrés intéressés et ont posé des questions. Après cette

rencontre, plusieurs résidents sont venus voir Mme MAUGER pour rédiger leurs directives anticipées.



Résidents lors d'une sortie à la mer

Formations en santé médicale

- **Promouvoir la santé et prévenir le mal-être avec les ateliers « autrement dit »** (AtEv) sur 2 jours fin octobre : prévention de la souffrance psychologique, apprentissage d'un outil permettant d'échanger avec les résidents et de dépister les signes cliniques de souffrance psychologique (solitude, dépression, tristesse, risque suicidaire). Outil qui pourrait être utilisé aussi avec les familles (aidants familiaux) souvent fragilisées par l'institutionnalisation ou les pathologies de leurs proches.

Les ateliers pour les résidents se font sur **3 séances d'1 heure en groupe de 6 résidents**, avec le partenariat d'une collègue aide-soignante (V.B) elle aussi formée à cette approche. Un premier module de 3 séances a eu lieu en décembre, permettant aux résidents de s'exprimer sur leurs ressentis et sur des sujets difficiles, afin de trouver un lieu d'écoute et de soutien. Ainsi que de réfléchir ensemble aux ressources (internes et externes) possibles à solliciter.

- **« Repérage et prévention de la crise suicidaire »** (Réts) sur 2 jours fin novembre. Cette formation « Sentinelles » s'inscrit dans une dynamique de prévention du suicide et de la promotion de la santé mentale. A l'issue de la formation, j'intégrerai le Réseau Territorial de Sentinelles (RETS) en prévention du suicide de l'ASEPT Poitou.

Mes missions pour la suite

Bien entendu Mme MAUGER poursuivra ses missions quotidiennes d'entretiens avec les résidents, les familles et le travail en équipe, ainsi que les interventions en médiation par l'animale comme décrit précédemment. Il y aura aussi d'autres missions à venir pour l'année 2025, même si la liste n'est pas exhaustive.

Projets de vie individualisés

Mme MAUGER continuera la réalisation des Projets de Vie Individualisés ainsi que leurs mises à jour annuelles, en continuant de **renforcer la mission des soignants** dans la rédaction du recueil de vie, la rédaction du projet avec le référent du secteur, le contact avec les familles, etc. Elle souhaite passer de nouveau plusieurs journées avec les référentes afin de mettre au point les PVI du secteur dès le mois de janvier. Les équipes par secteurs ayant changé en cette année 2025, Mme MAUGER a de nouveaux professionnels à former à la réalisation des PVI.



Portrait d'un résident avec le facétieux lutin de Noël

Rencontres « café des familles »

Mme MAUGER aimerait mettre en place un temps d'échange en **groupe destiné aux familles des résidents**. Cela pourrait être sous forme d'un moment convivial autour des **ateliers « autrement dit »**. En groupe de 6 sur 3 séances, ceux-ci pourraient aborder différentes thématiques avec des supports imagés, cela donnant un fil conducteur aux rencontres.

Les familles pourraient partager ensemble leurs vécus, leurs ressentis, leurs difficultés mais aussi leurs cheminements. L'idée étant aussi de réfléchir ensemble aux ressources possibles à mettre en place lorsqu'ils traversent quelque chose de difficile.

Comité d'éthique en interne

Mme MAUGER a intégré le **CEESCORR** (*comité éthique des établissements de santé de Confolens, Orégon, Ruffec et La Rochefoucauld*) en 2021 et a participé à 2 journées d'échanges cette année. Elle y a retrouvé différents professionnels du secteur (sociologue, juriste, psychologues, soignants, cadres, infirmiers, ...) et ils ont échangé ensemble sur des sujets éthiques et sociétaux. Le comité organise aussi des rencontres, conférences, débat, ...

Mme MAUGER souhaite ainsi mettre en place **un comité d'éthique en interne au sein des Capucines pour l'année 2025**. Plusieurs rencontres seront proposées dans l'année (1 fois par trimestre), ouvertes à tous les professionnels afin d'échanger sur des thématiques comme : « les contentions en EHPAD », « l'annonce d'une mauvaise nouvelle », « le consentement », ...

Protocoles

- **Prévention suicide** : suite aux deux dernières formations que Mme MAUGER a réalisé, Elle compte revoir le protocole prévention suicide, afin de le mettre à jour et d'améliorer la démarche d'accompagnement.
- **Changement de secteur** (UVP <-> secteur classique) : protocole à revoir en équipe pluridisciplinaire, afin de clarifier les critères d'inclusion et d'exclusion à l'hébergement « provisoire » de l'unité de vie protégée. Ainsi que les étapes de réflexion et de démarches à mettre en place.

Formations

- **Montessori adapté à la personne âgée** (Cameron Camp) par *ReSanté-Vous*, prévu en janvier 2025
- Formation aux 3 modules de la **CNV** (communication non violente).



Résidents avec Scott, chien médiateur

10.5. Projet de médiation par l'animal

Projet de Médiation par l'Animal

Principes de la Médiation animale

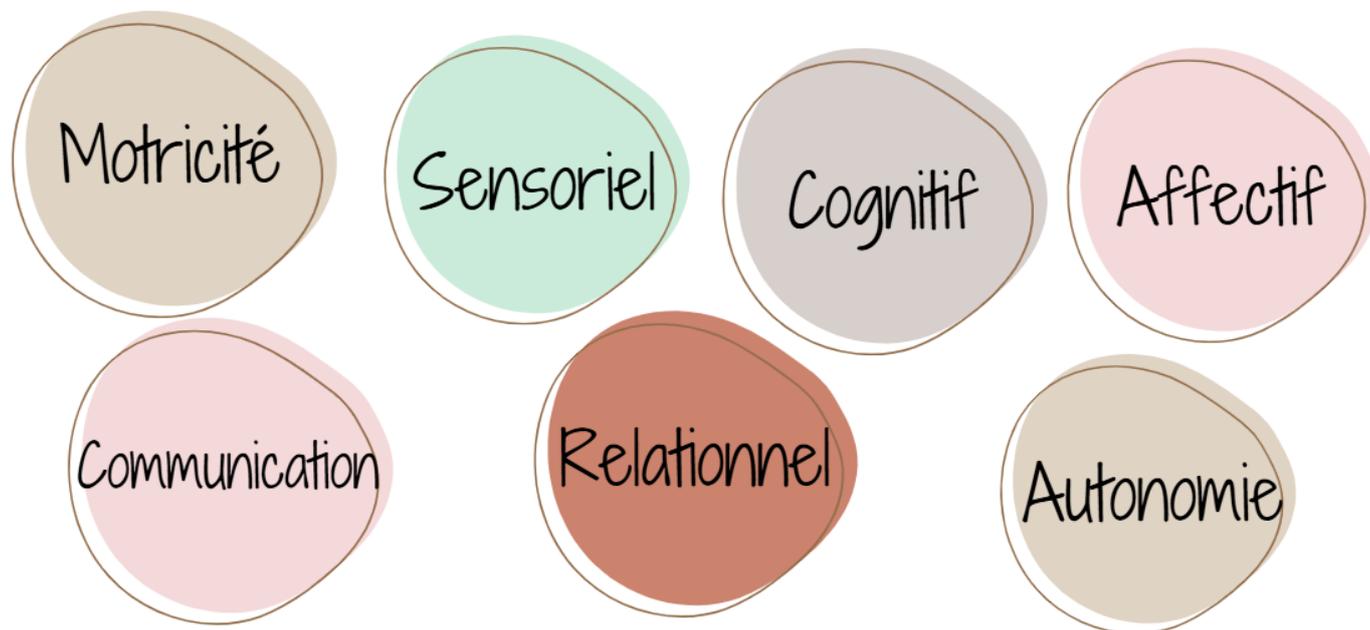
« La médiation animale consiste à faire intervenir un animal soigneusement sélectionné, entraîné et encadré par un professionnel spécialisé, auprès d'une ou plusieurs personnes dont les besoins nécessitent un accompagnement » Boris Levinson

C'est aussi « la recherche d'interactions positives entre l'homme et l'animal, dans le but d'atteindre des objectifs précis et définis en équipe ». Véronique Servais

Cette pratique fait partie des **Thérapies non médicamenteuse personnalisées (TNMP)** depuis 2020. Elle est utilisée pour agir sur les troubles de l'humeur, du comportement ou cognitif. L'objectif est de solliciter les capacités et de maintenir l'autonomie.

Objectifs thérapeutiques

Ils sont définis grâce à mes observations et aux échanges en équipe. Ils prennent en compte les capacités préservées des résidents et non leurs faiblesses.



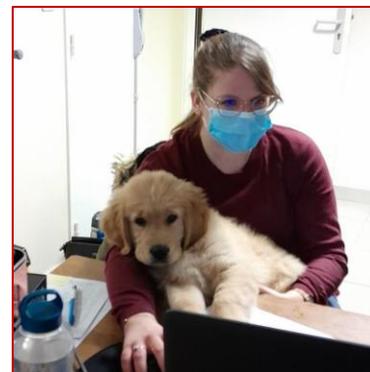
Formations

- De mai à septembre 2023 : Mme MAUGER a réalisé la formation « **Chargée de projet en médiation par l'animal** » avec l'organisme AGATEA.

Cela lui a permis d'apprendre les principes fondamentaux de la médiation animale, comment mettre en place des interventions et des ateliers pour différents publics, comment la médiation pouvait répondre aux besoins et difficultés des personnes âgées. Elle a eu la chance d'observer et pratiquer dans le cadre de différents stages. Il y avait aussi toute une partie sur l'éthologie des animaux, la réponse à leurs besoins, le respect du bien-être animal et la lecture des codes de communication (notamment signaux d'apaisement chez le chien).

- Mai 2023 : **ACACED** (*Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques*) : seul document obligatoire pour la pratique de MA au sein d'un EMS.

- 28/09 2023 : **Colloque sur « L'animal en santé mentale »** au CH Esquirol de Limoges : permettant à Mme MAUGER de rencontrer différents professionnels intervenants en médiation animale et d'avoir des retours d'expériences.



Mise en place

Scott - golden retriever né en novembre 2023 est arrivé en janvier 2024 aux côtés de Mme MAUGER. Il intervient 3 jours sur Civray et 1 journée sur Limalonges et a été choisi selon son caractère calme, sociable, demandeur de contacts et de relations, sans crainte ou angoisse particulière.

Les premiers mois ont surtout été pour lui **une période d'éducation et d'habituation** :

- S'habituer au rythme des journées
- Accepter de monter et rester dans l'ascenseur
- Rester seul au bureau, apaisé.
- Parvenir à trouver dans mes bureaux un lieu de jeux et de repos pour lui
- Marche en laisse
- Faire attention aux chariots, déambulateurs, fauteuils roulants
- Ne pas mordiller, sauter, bousculer
- Accepter d'être touché partout, accepter le brossage
- Ne pas ressentir de gêne aux odeurs, sons, lumières, ...

Un **projet de médiation animale** a été rédigé et des **suivis sanitaires** sont tenus à jour (cf annexes 1 et 2). Le projet a été présenté au CVS et au CA des deux établissements.

Du **matériel** a été conçu ou acheté pour être support aux interventions de médiation animale (balles, photos, livres, brosses, affiche, ...).

Interventions Les Capucines - Civray

Scott accompagne Mme MAUGER lors de certains entretiens, des groupes de paroles, des repas partagés et lors des CVS. Cela permet de créer du lien et de favoriser les échanges, il fédère.

En individuel :

Cette année 2024 : Scott et Mme MAUGER sont intervenus auprès de **55 résidents sur 108 interventions** en médiation par l'animal.

Les objectifs principaux de ces interventions :

- Solliciter la motricité fine et globale dans l'objectif de maintenir l'autonomie et d'assurer le plus possible les activités de la vie quotidienne (se servir de ses mains, s'asseoir/se lever, ...).
- Améliorer l'humeur en favorisant un apaisement et un bien-être (réduire les angoisses, la tristesse et les ruminations).
- Favoriser une entrée en établissement plus sereinement avec un ancrage affectif positif
- Accompagner la fin de vie en réduisant les douleurs et les angoisses.
- Développer une communication verbale, non verbale et paraverbale
- Créer et/ou entretenir le lien social, fédérer.



- Réduire les troubles du comportement (déambulations, cris, agitations, comportements moteur aberrant) en ancrant dans l'instant présent, en focalisant l'attention sur le chien
- Solliciter différents aspects cognitifs (capacités attentionnelles, réorientation dans le temps et dans l'espace, mémoires, évocations de souvenirs/connaissances).

Exemples d'accompagnements :

J'observe et analyse ce qui se produit (événement) et ce qui ne se produit plus (non-événement).

Mme V : dépression - entrée en établissement non acceptée.

Présence de Scott permet à Mme de retrouver le sourire instantanément, elle est très attachée à lui et a développé une relation forte depuis plusieurs mois. En sa présence, elle exprime « j'avais plein de trucs à vous dire, mais quand vous êtes là, je ne me souviens plus de rien ». Mme diminue ses ruminations et sa tristesse lors des contacts avec Scott. *Toujours en cours.*

M. C : Suite à un AVC, M. est dépendant, communication verbale plus possible, pleurs pour communiquer (thymie impactée fortement).

Les rencontres avec Scott permettent à M. d'entrer en relation avec Mme MAUGER. Regards, gestes, pouces en l'air (pour dire oui), pleurs parfois positifs (pour exprimer des rires). Au fil des mois, M. a pu exprimer quelques mots. Motricité de M. sollicitée (ouverture des doigts, bras tendus, décale ses jambes) pour aller au contact de Scott. Proposition de promenade ensemble sur les jardins (M. était tout le temps dans la nature) en fauteuil en compagnie de Scott, jeter de balle. L'objectif étant de créer une relation avec M. afin d'ouvrir sa communication et d'améliorer sa thymie. *Toujours en cours*

Mme J : Maladie d'Alzheimer, désorientation, angoisses, cherche ses parents, perdue.

Ancrage affectif avec Scott très fort. Dès qu'elle le voit, elle l'appelle, cherche le contact. Mme exprime « Ah le voilà, je ne l'avais pas encore vue aujourd'hui », « vous revenez déjà ? ». Mme parvient plus facilement à se souvenir d'événements à court terme lorsqu'ils concernent Scott. Ne se montre pas perdue, angoissée, déambulante lorsqu'elle est en contact avec Scott (non-événement).



M. N : Maladie neurocognitive évoluée + maladie de Parkinson – GIR 1 – troubles du comportement.

M. est replié sur lui, pas de communication, peu se montrer agité/agressif par manque de compréhension de son environnement.

Lorsque Scott passe à ses côtés, M. le remarque immédiatement, il tend son bras vers lui, se redresse,

regarde Mme MAUGER, caresse Scott et le regarde. Cela lui permet de retrouver un lien avec son environnement et par triangulation, un lien avec Mme MAUGER. Il peut répondre « oui » / « non » à des questions simples sur ses ressentis sensoriels au contact de Scott (poil, couleur, taille, douceur, ...). *Toujours en cours*

En atelier :

Nous avons aussi réalisé plusieurs ateliers de groupe sur l'Unité de Vie Protégée (La Chaumière) et sur le secteur classique. Les thèmes de ces ateliers :

Dates	Ateliers	Objectifs	Secteur
27/02/24	Jeux de lancés de dés avec fiches actions/vérités (choses à	Motricité (jeté de dés, se lever / s'asseoir pour aller jusqu'à la table	Classique

	faire avec Scott ou questions de culture générale sur les animaux)	d'activité, jeter la balle, brosser Scott) – cognitif	
28/02/24	Reconnaissance d'aliments à classer dans bon/pas bon pour le chien – Remplir un tapis de fouille	Cognitif (Reconnaissance des aliments) – motricité fine (avec gourmandise à tenir et placer) – sensoriel (tapis de fouille coloré et doux)	La Chaumière
22/03/24	Silhouettes et empreintes d'animaux – photos de pelage d'animaux à dénommés	Cognitif (reconnaître et dénommer) – sensoriel (odeur, toucher, choleurs des supports)	La Chaumière
27/03/24	Schéma du corps du chien : retrouver les parties manquantes et comparer avec Scott Vrai/Faux chez le chien	Cognitif (lecture et retrouver la flèche correspondante + Culture générale, connaissances)	Classique
10/05/24	Jeux de lancés de balles et distribution de gourmandises pour Scott	Motricité fine et globale (se servir de ses bras/jambes pour jeter la balle et de ses doigts pour tenir la gourmandise)	La Chaumière
04/07/24	Contacts, caresses et échanges autour de Scott	Communication (souvenirs, conseils) – lien social	Classique R1 – R3
23/07/24	Questions de culture générale autour des animaux, de Scott. Les gagnants pouvaient réaliser une action avec Scott (brosser, jeter la balle, donner une gourmandise, demander un ordre)	Cognitif (connaissances et mémoire) - communication	Classique
02/08/24	Préparation de gâteau salés pour Scott et les résidents	Motricité fine et praxies - sensoriel	La Chaumière
21/08/24	Empreintes de mains à la peinture (réalisation de tableaux pour chaque résident)	Sensoriel – favoriser un apaisement et valoriser l'estime de soi	Classique
27/08/24	Retrouver les races de chiens au travers de différentes photos	Cognitif – communication – lien social (favorise l'entraide et le partage entre eux)	Classique
30/08/24	Tirer une boule colorée et réaliser ce qu'il y a sur le papier (questions ou	Motricité fine – communication – cognitif	La Chaumière

	action à réaliser avec Scott)	(lecture et connaissances)	
16/10/24	Contacts, caresses et échanges autour de Scott	Communication (souvenirs, conseils) – lien social	Classique R1
24/10/24	Contacts, caresses et échanges autour de Scott	Communication (souvenirs, conseils) – lien social	Classique R3
06/11/24	Anniversaire Scott (retour en photos sur l'année passée) – carte à gratter avec photos à classer par ordre. Jeux, caresses et gourmandises à donner	Motricité fine – lien social et communication	Classique

Mme MAUGRE a donc pu réaliser 5 ateliers à La Chaumière et 9 sur le secteur classique. Sachant que c'était la première année de Scott, plus d'ateliers seront organisés l'année prochaine.



Résidents aux côtés de Scott, chien médiateur

11. L'Animation

Comment naît le désir d'être animatrice

Après avoir fait des études de prêt - à - porter et avoir beaucoup travaillé dans les supermarchés. Caroline constate qu'elle n'était pas épanouie dans son travail.

C'est à ce moment où lui est venue l'idée de se réorienter. En 2016, elle pose ses premiers pas dans un EHPAD non pour des visites mais pour y travailler comme agent de service hospitalier. Par la suite, elle est attachée au service de soin, de jour ou de nuit. Elle en découvre une passion, un souhait de vouloir être encore plus proche des résidents. En janvier 2017, elle commence une formation d'animateur en gérontologie à la MFR de Gençay.

Après 9 mois de formation, elle se certifie et devient animatrice en gérontologie. Depuis, elle n'a cessé d'exercer ce métier qui, 7 ans après, la passionne toujours autant.

Les missions de l'animatrice

Caroline a pour mission d'organiser des temps d'animation auprès des résidents. Ces temps d'animation ont pour objectif premier de, favoriser le bien-être et le maintien du lien social.

Pour mener à bien ces temps d'animation Caroline organise des commissions d'animation au moins 2 fois dans l'année. Lors de ces commissions, elle y recense les souhaits et envies des résidents. A la suite, elle établit un planning d'animation mensuel qu'elle affiche dans les 3 secteurs.

La fréquence des activités peut être quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, ou annuelle. En chaque début d'année, elle établit un budget et le planning annuel prévisionnel, qu'elle présente aux résidents et à la directrice pour validation.

Elle programme également toutes les sorties, les spectacles, les repas des familles, les rencontres intergénérationnelles, ou inter EHPAD, etc...

Elle fait également la coordination avec les bénévoles des VMEH (Visiteurs des Malades en Etablissements Hospitaliers) et les bénévoles de la paroisse Française et Anglicane.

Elle agit également en tant que référente PVI (Projet de Vie Individualisé) aux côtés de Mme Mauger psychologue de l'établissement et des aides-soignantes.



Portrait de l'animatrice, Caroline CORDIER et d'une résidente



Rencontre intergénérationnelle lors de Pâques

Elle établit la partie animation de chaque PVI, pour chaque résident vivant dans les secteurs ouverts de l'établissement.

L'animatrice est présente dans l'établissement du lundi au vendredi de 9 h à 17h00, ainsi qu'un weekend par mois.

L'animatrice a également pour mission de participer aux instances du Conseil de la Vie Sociale, généralement planifiées 4 fois dans l'année. En amont de chaque CVS, elle se doit de recenser les souhaits des résidents.

Les activités ponctuelles

Les repas conviviaux

En collaboration avec Mme MAUGER, psychologue et Mme Meunier, ergothérapeute, des repas conviviaux à la hauteur d'une fois par mois ont été mis en place. Une douzaine de résidents réparti généralement sur les 4 secteurs sont pris et partagent le repas du jour dans la salle d'animation. L'animatrice aimerait pouvoir reprendre les repas qui ont été laissés à l'abandon en fin d'année 2024.

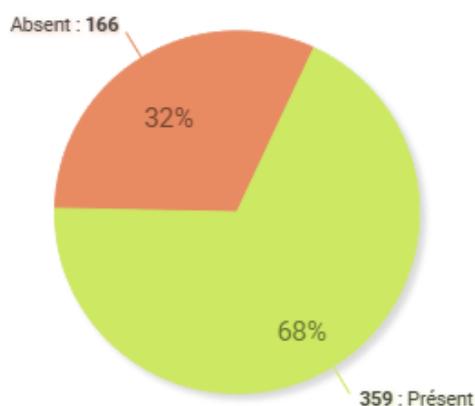
Les comités menus

Une fois par mois, l'animatrice se réunit avec les résidents qui le souhaite et établit les menus de chaque vendredi du mois suivant.

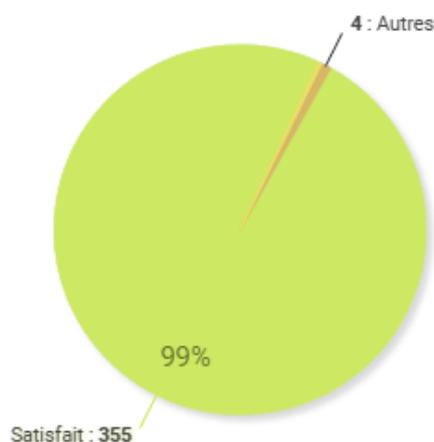
La réalisation des menus qu'ils proposent tient compte du Plan Alimentaire établi par les cuisines et la diététicienne de l'établissement.

L'animation de 2024 en quelques chiffres

Participation



Satisfaction



Pour 2024, ce n'est pas moins de **890 activités réalisées**, soit environ **19 activités par semaine**. Vous trouverez la répartition des activités ci-dessous :

ATELIERS	
Travaux Manuels	62 ateliers
Séance de cinéma	14 séances
Echange intergénérationnels ou Inter EHPAD	11 ateliers
Temps de culte, Messe française	25 temps
Repas des familles et spectacles	6 repas et 7 spectacles
Comités menus	11 comités
Lotos	4 lotos
Chorale	21 chorales
Distributions des journaux	316 jours où le vagemestre distribue les journaux aux résidents
Jeux ludiques	14 temps de jeu
Pliage du linge	251 temps de pliage du linge par les résidents
Atelier Mémoire	110 ateliers
Sorties en tout genre	14 sorties
Groupe de paroles	21 groupes
TOTAL	890 activités

Le partenariat avec le lycée d'application des Terres Rouges



Fin 2024, des sorties au restaurant d'application des Terres Rouges avec les résidents ont été mis en place



Chaque mois, un groupe de 9-10 part le temps d'un repas du déjeuner essentiellement. Ce partenariat permet aux jeunes de la section hôtelière de s'exercer dans les pratiques de leur métier. Les résidents quant à eux continuent de vivre comme s'ils étaient à la maison, à faire des sorties entre amis. Mais ils apprécient surtout contribuer à l'apprentissage de ces jeunes.

Bientôt un autre projet verra le jour avec la classe d'Accompagnement au Grand Age du même Lycée.



Les repas des familles



Les repas des familles ont été remis en place début 2024 et sont organisés par secteur.

Pour 2024, un pour chaque secteur a été organisé en début d'année. Pour le second semestre, 2 repas des familles ont été organisés. Chacun regroupé 2 secteurs à la fois.



Les sorties



Tous les ans sont organisé de multiples sorties. Elle va d'un simple pique-nique, à la sortie journalière en bord de mer, à une sortie restaurant, bowling etc...

Les rencontres intergénérationnelles



Semaine bleue



Depuis plus de 70 ans, la Semaine Bleue, Semaine nationale des retraités et des personnes âgées, met en lumière la place des aînés dans notre société.

C'est pourquoi tous les ans des actions supplémentaires et innovantes sont mises en place le temps de cette semaine. En 2024, nous avons répondu à un appel à projet du CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) qui visé à « Bouger ensemble pour entretenir la flamme ». Nous avons souhaité proposer des séances de yoga, de zumba sur chaise, de piscine, une randonnée gourmande. Seulement la piscine n'intéressé pas les résidents. Il y a une séance de yoga, une séance de Zumba sur chaise et nous avons sur une journée complète participer à une randonnée gourmande.

Nous sommes partis le matin des Capucines direction la plage pour un petit déjeuner, ensuite nous avons repris notre chemin jusqu'au lycée des Terres Rouges où nous avons pris le repas. Après avoir extrêmement et délicieusement bien mangé, nous avons repris le chemin pour revenir aux Capucines.

Les résidents qui connaissaient le coin ont même pu montrer aux agents les plus jeunes l'ancienne maison de retraite le LOGIS.



Les VMEH (Visiteuse malade en milieu Hospitalier)

Les VMEH est un groupe de bénévoles qui intervient dans l'établissement, pour rendre visite aux résidents. Les visites sont essentiellement orientées par l'animatrice vers des résidents qui ont peu ou pas de visites. Il se peut que les bénévoles rendent visite également à des résidents qu'ils connaissent bien évidemment.

Les bénévoles viennent tous les 15 jours, le lundi après-midi, animées souvent de fois une chorale, et/ou un loto en collaboration avec l'animatrice.

Leur association offre également un spectacle, mais aussi un cadeau au moment de Noël aux résidents des Capucines.

C'est une réelle chance de les avoir près des résidents. L'établissement les remercie pour leur dévouement.



VMEH

Visite des Malades
en Établissements Hospitaliers
et des résidents en Ehpad

Les activités quotidiennes



Cette année le service animation a accueilli
1 bénévole SNU en début d'été.
4 stagiaires essentiellement en lycée professionnel.

La QVT= La qualité de Vie au Travail

- L'établissement a obtenu l'agrément pour accueillir un volontaire en service civique. L'objectif pour l'année 2025 est de pouvoir recruter et accueillir notre 1^{er} volontaire en service civique.
- Créer un nouveau partenariat avec la classe d'AGA (Accompagnement au Grand Age) du lycée des Terres Rouges.



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

12. Tableau de bord ANAP 2023

L'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP) propose aux établissements et services médico-sociaux, en lien avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), un outil de pilotage appelé « Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social ».

Le tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social présente de manière synthétique, sous la forme de tableaux ou de graphiques, un ensemble d'indicateurs pertinents renseignés annuellement par les établissements et services médico-sociaux. Commun aux champs personnes âgées et personnes handicapées, enfants et adultes, ce tableau de bord couvre quatre dimensions.

Les prestations de soins et d'accompagnement : par exemple, le profil des personnes accompagnées (adultes/enfants, degré d'autonomie, déficiences observées), leur provenance et leur orientation (domicile ou un autre établissement), le taux d'hospitalisation...

Les ressources humaines et matérielles (pyramide des âges du personnel, taux d'absentéisme par motif...)

Les finances (répartition des dépenses, taux d'utilisation des dotations, degré taux de vétusté des constructions...).

Les objectifs (état d'avancement de la démarche d'évaluation, état des lieux du système d'information...).

Ce dispositif constitue un véritable outil de pilotage pour la structure, mais également un support partagé d'échanges entre le service, son organisme gestionnaire et ses partenaires (agences régionales de santé, conseils départementaux).

Il permet par ailleurs aux établissements et services médico-sociaux de se situer par rapport aux autres.

Les données qui vont suivre constituent une comparaison sur les années 2021/2022/2023 de l'établissement aux autres structures similaires tantôt sur le département de la Vienne, tantôt sur la région Nouvelle Aquitaine, tantôt au niveau national en fonction des critères retenus.

Identification de l'ESMS

q8 Option tarifaire- comparaison régionale

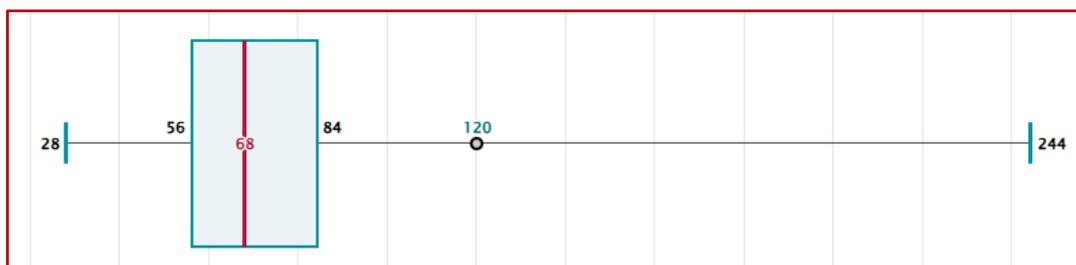
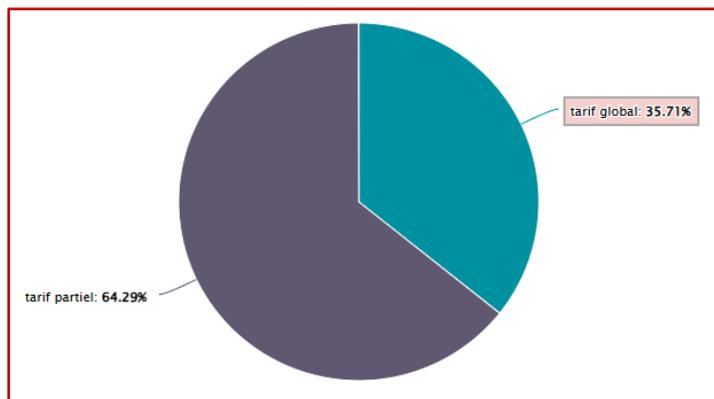
L'EHPAD est en tarif global comme 35.71% des EHPAD de la région Nouvelle-Aquitaine en 2023 contre 30.96% en 2022 et 30.16% en 2021.

Soins et accompagnement

q24 Nombre de lits et places autorisés au 31/12/N-1 (permanent) – comparaison départementale

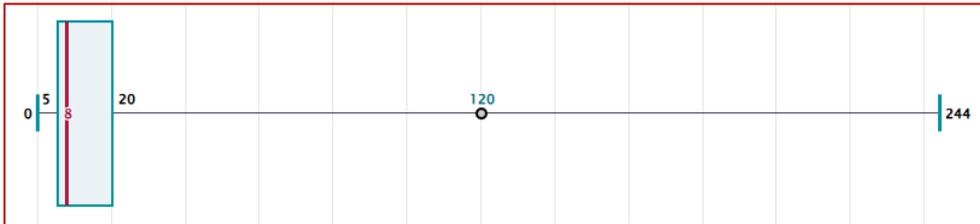
Le nombre de places d'hébergement permanent s'élève à 120.

La médiane départementale est de 68 places en 2023 contre 69 en 2022 et 68 en 2021.



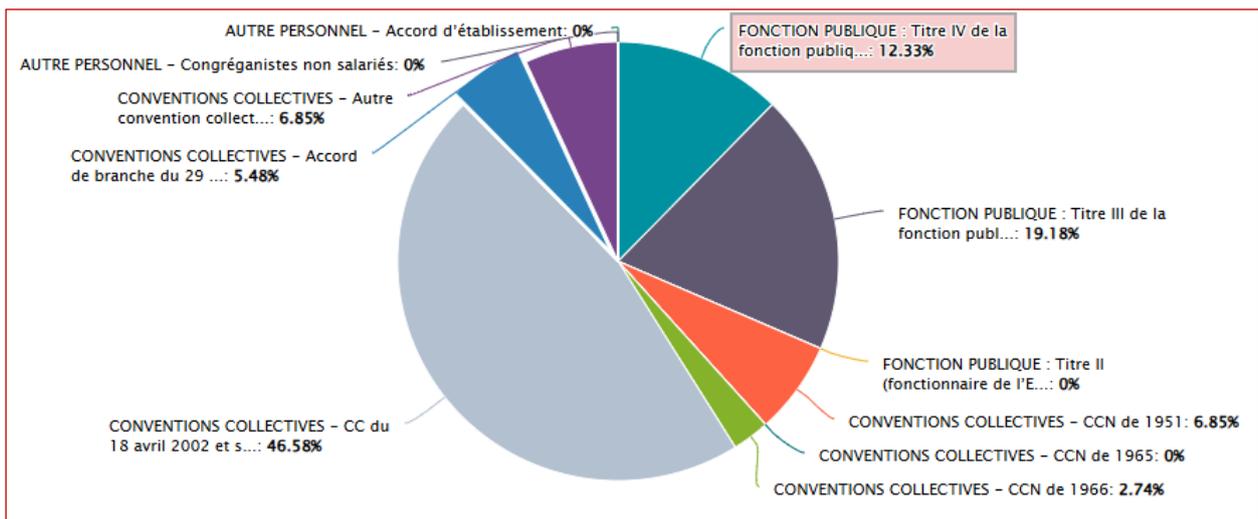
q32. Nombre de places habilitées à l'aide sociale départementale à l'hébergement – comparaison départementale

Toutes les places de l'EHPAD sont habilitées à l'Aide sociale, contrairement aux autres établissements. La médiane départementale est de 8 places en 2023 comme en 2022 et en 2021.



Ressources humaines

q69. Fonction publique/ convention collective- comparaison départementale :



L'établissement relève de la Fonction Publique Hospitalière et donc du Titre IV comme 12.33% des structures du département en 2023 contre 11.27% en 2022 et 12.31% en 2021.

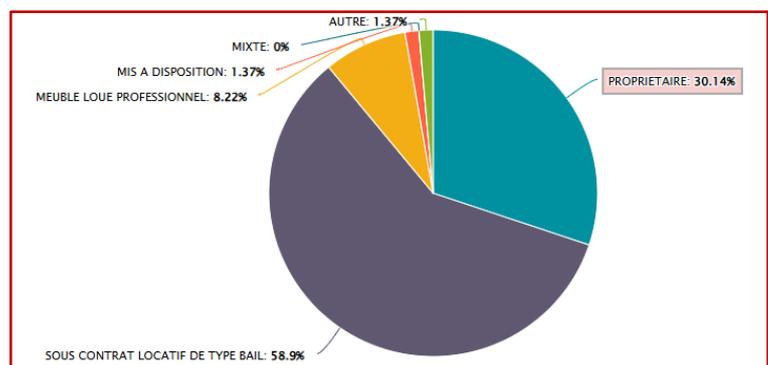
Ressources matérielles

q797. Nature du droit d'occupation des bâtiments – comparaison départementale

L'EHPAD est propriétaire de ses murs comme 30.14% des structures en 2023 contre 40.85% en 2022 et 29.23% en 2021.

q85. Superficie des locaux en m² – comparaison départementale

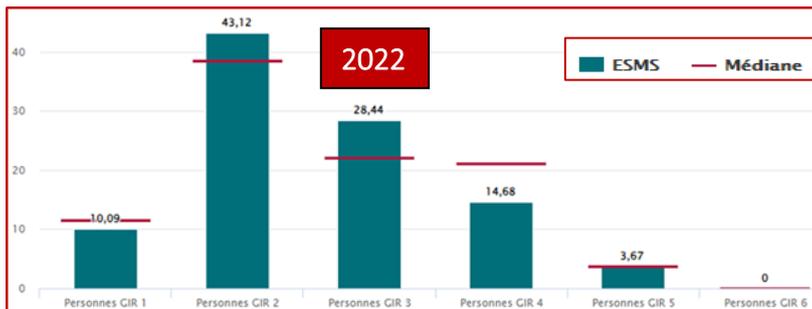
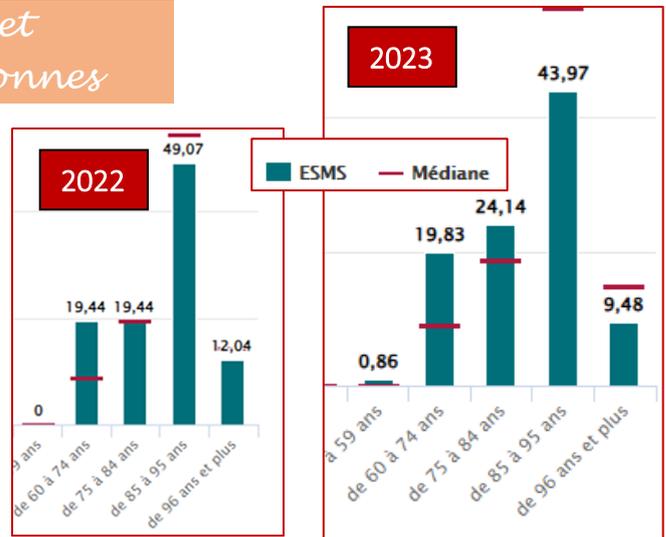
L'établissement bénéficie d'une superficie de 5 651 m² ce qui est supérieur à la moyenne départementale.



Axe n°1 - Prestations de soins et d'accompagnement pour les personnes

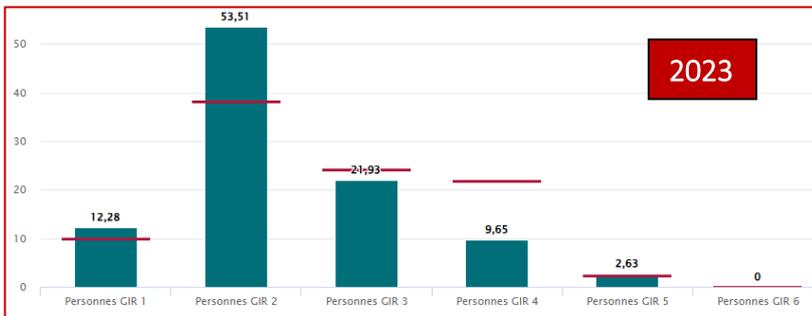
q281. Répartition par âge des personnes accompagnées au 31/12 en % – comparaison départementale

La moyenne d'âge des résidents de l'EHPAD est supérieure à celle des résidents accueillis dans les établissements du département pour les personnes de 60 à 84 ans et inférieure pour les personnes de 85 à 96 ans et plus en 2021 et en 2022.



q172. Profil des personnes accompagnées : Répartition en fonction des GIR (1 à 6) (dernier GMP connu) en % – comparaison départementale

Le taux de dépendance des personnes accueillies est de 21.93% en 2022 contre 28.44% en 2022.



q319. Durée moyenne de séjour / d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année (en nombre de jours) – comparaison départementale

La durée moyenne de séjour des résidents de l'EHPAD Les Capucines était de 1 156.44 jours en 2021, ce qui était supérieur à la médiane départementale qui était de 824.83 jours.

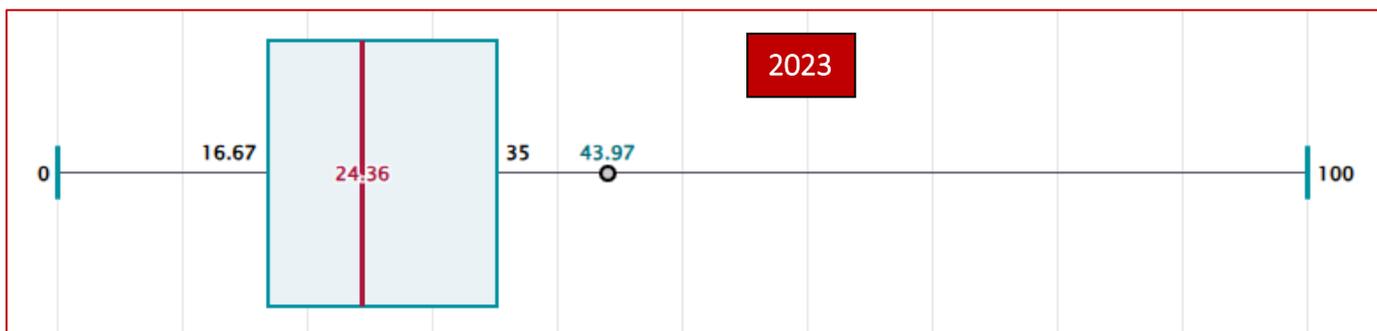
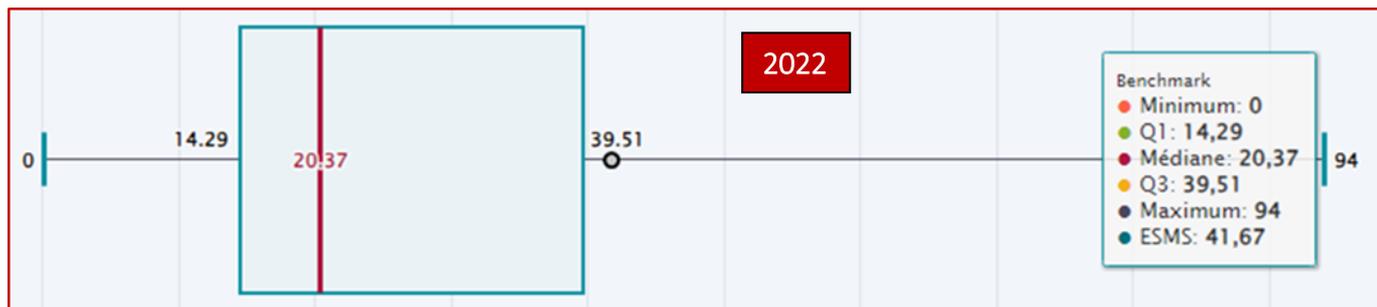


En 2022, la durée moyenne de séjour est de 824.83 jours, ce qui est égale à la médiane départementale (824.83 jours).

q322. Part des personnes bénéficiant d'une mesure de protection (accompagnement social ou protection juridique) % - comparaison départementale

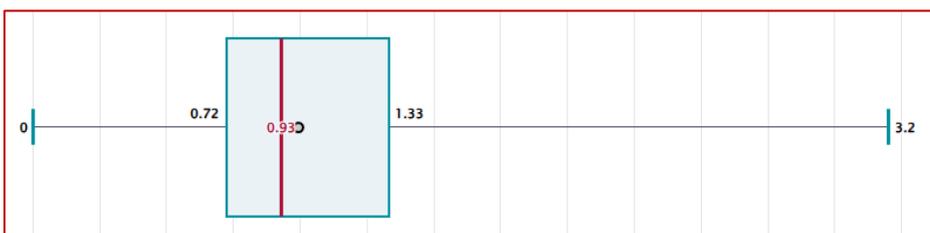
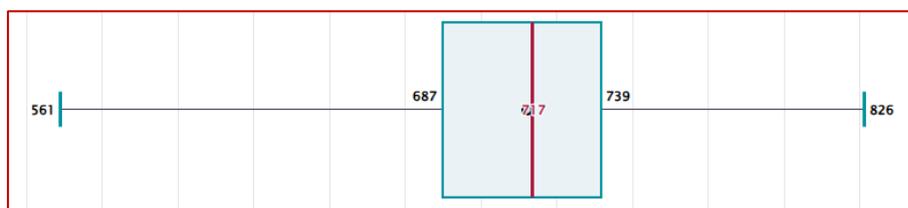
L'établissement comptait 41.67% de personnes bénéficiant d'une mesure de protection en 2022 contre 20.37% pour les autres structures du département en 2022.

En 2023, l'établissement compte 43.97% de personnes bénéficiant d'une mesure de protection contre 24.36% pour les autres structures du département.



q118. Score moyen dépendance GMP (dernier GMP validé)

Le dernier GMP validé est de 715, inférieur à la médiane départementale qui est de 717 en 2023.



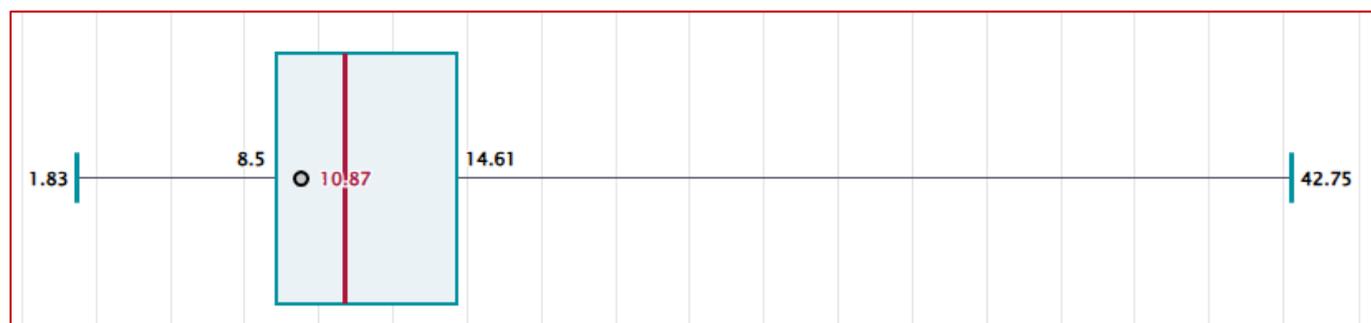
q154. Taux d'hospitalisation complète (dont hospitalisation à domicile) en %

En 2023, le taux d'hospitalisation de l'EHPAD est supérieur à la médiane départementale (0.99

contre 0.93) mais en baisse par rapport à 2022 (1 contre 0.97).

q337. Nombre moyen de journées d'absence des personnes accompagnées sur la période – comparaison départementale

En 2023, le nombre de journées d'absence est inférieur à la moyenne départementale avec 9.36 contre 10.87 jours. En 2022, il était également inférieur avec 6.28 jours en moyenne par résident contre 10.24 dans les autres établissements du département.



Axe n°2 - Ressources humaines et matérielles

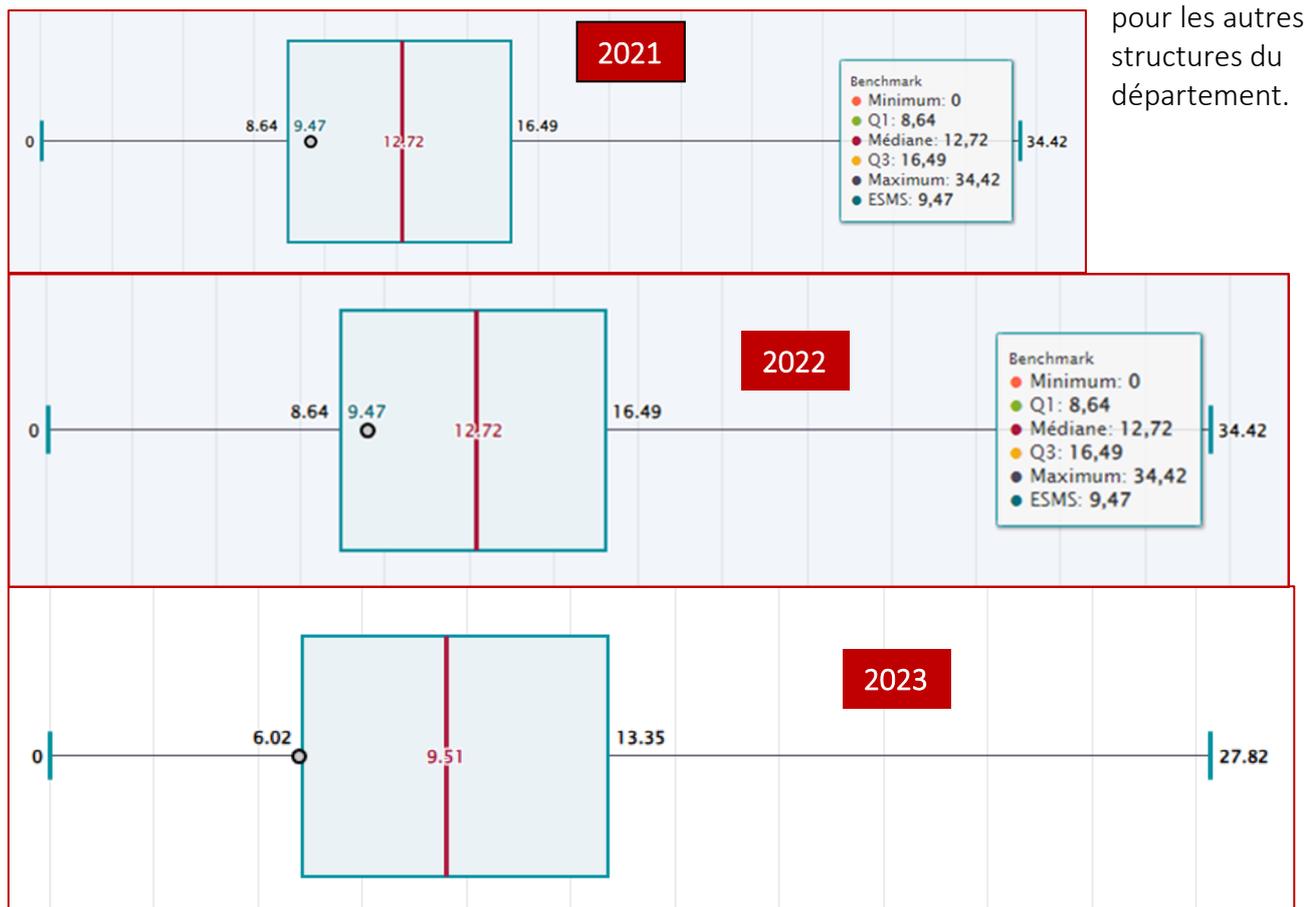
q365. Nombre de postes d'encadrement – comparaison départementale

Le nombre de personnels exerçant des fonctions d'encadrement est inférieur aux autres structures du département avec 2.12 contre 5.79 professionnels en 2023, tout comme en 2022 avec 1.06 contre 5.86.



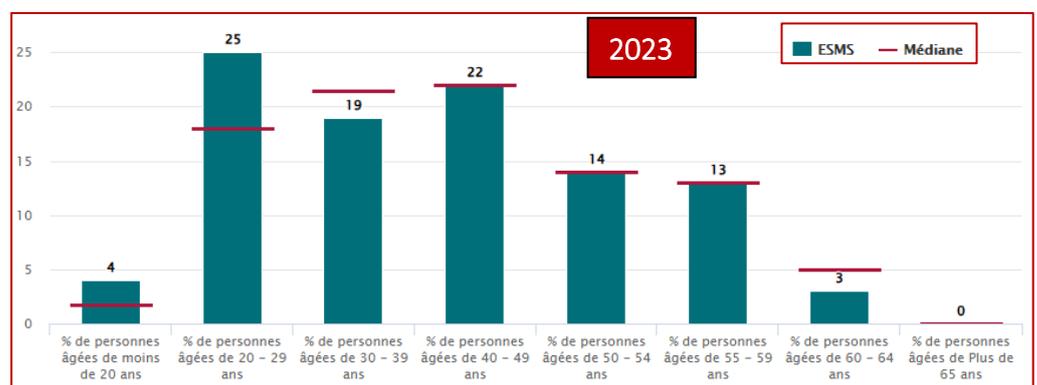
q368. Taux d'absentéisme (hors formation) en %

Le taux d'absentéisme de l'établissement est 5.98 en 2023 soit un taux moins élevé que la médiane départementale qui est de 9.51%. En 2022, le taux d'absentéisme de l'établissement était de 9.47 contre 12.72 pour les autres structures du département. En 2021, le taux d'absentéisme était de 8.89 contre 12.02

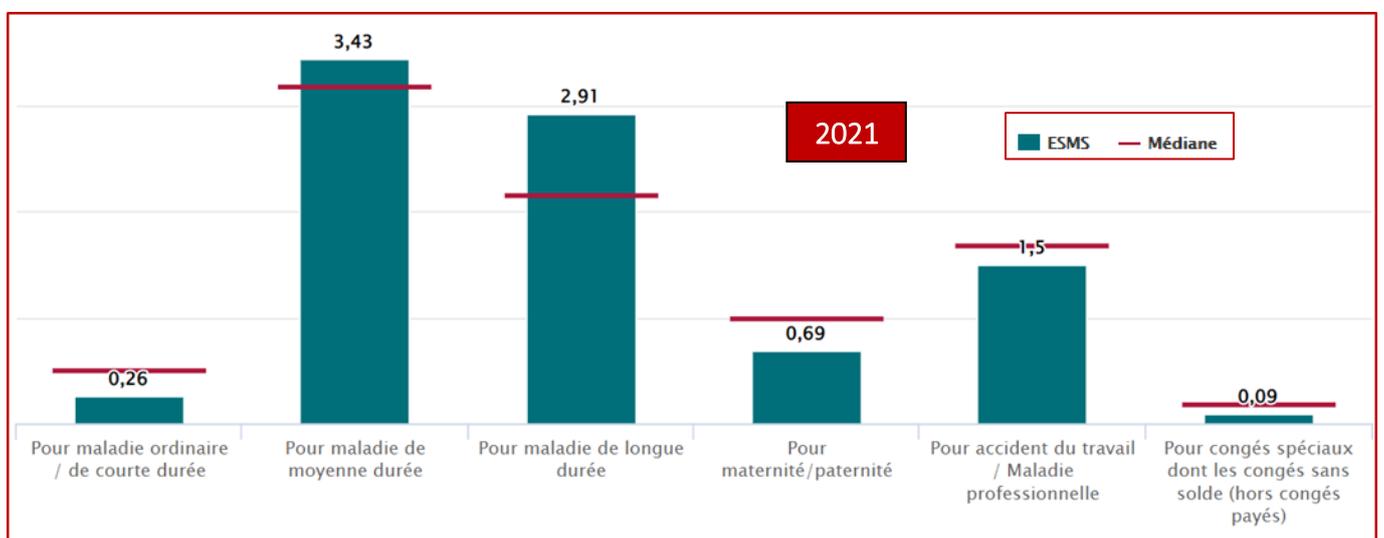
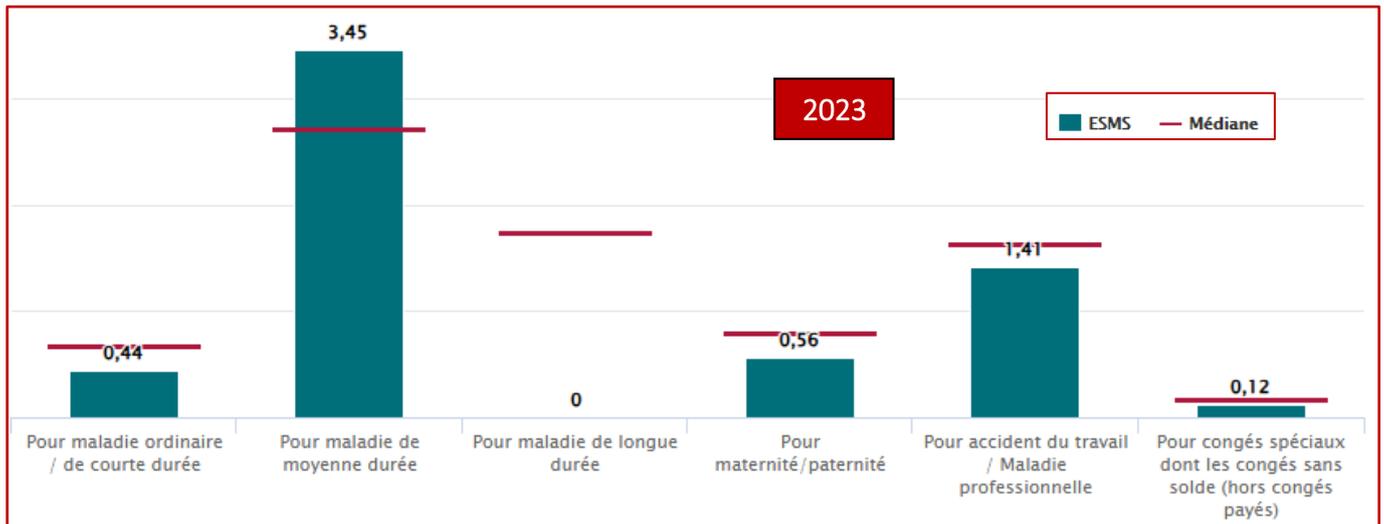


q394. Pyramide des âges du personnel au 31.12 – comparaison départementale

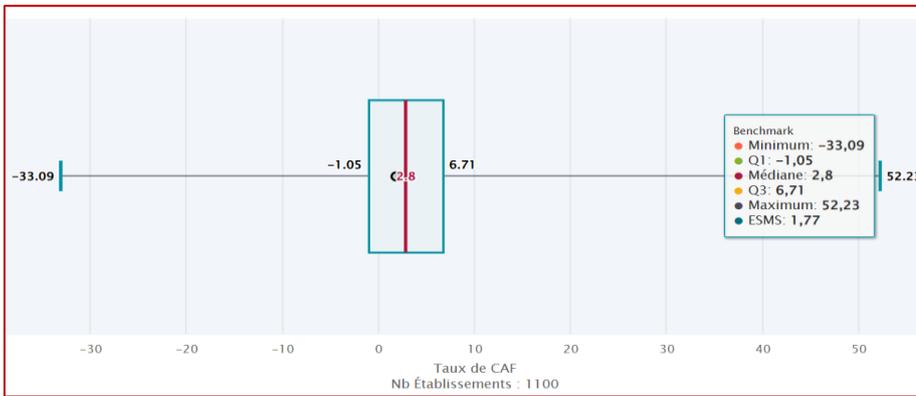
En 2023, les données sont supérieures à la médiane départementale pour les classes d'âges des moins de 20 ans et entre 20 et 29 ans tandis qu'elles sont égales pour les classes d'âge entre 40 et 49 ans et entre 55 et 59 ans.



q412. Taux d'absentéisme par motif en % - comparaison nationale



Axe n°3 - Finances et budget

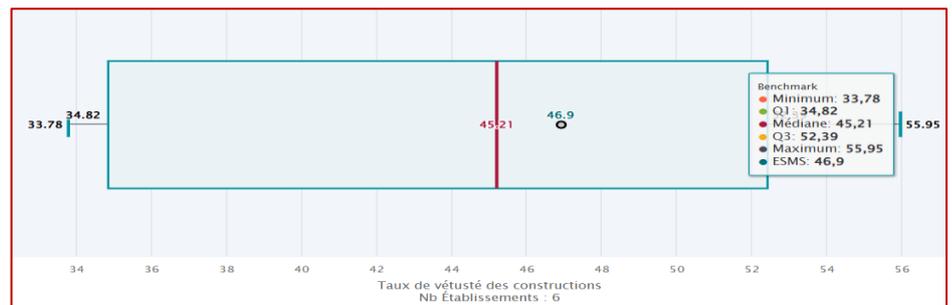


Q868. Taux de CAF en % - comparaison nationale EHPAD de 100 à 199 places

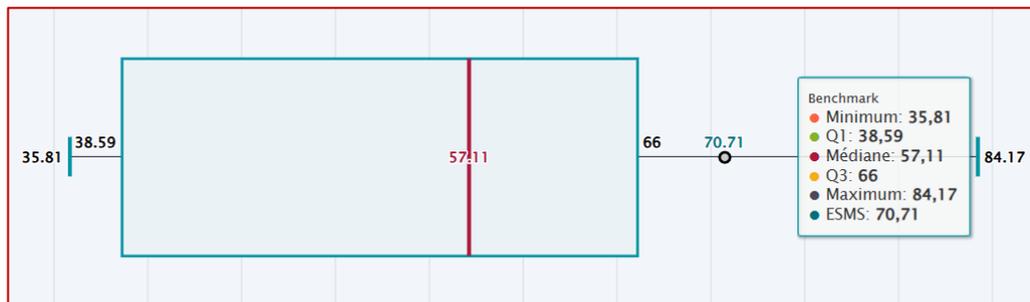
En 2023, l'EHPAD présente une CAF de 1,77 légèrement inférieure à la médiane nationale des établissements de même taille qui est à 2,8.

Q1094. Taux de vétusté des constructions – comparaison départementale EHPAD de 100 à 199 places

En 2023, l'EHPAD présente un taux de vétusté des constructions de 46,9 supérieur à la médiane départementale des établissements de même taille qui est à 45,21.



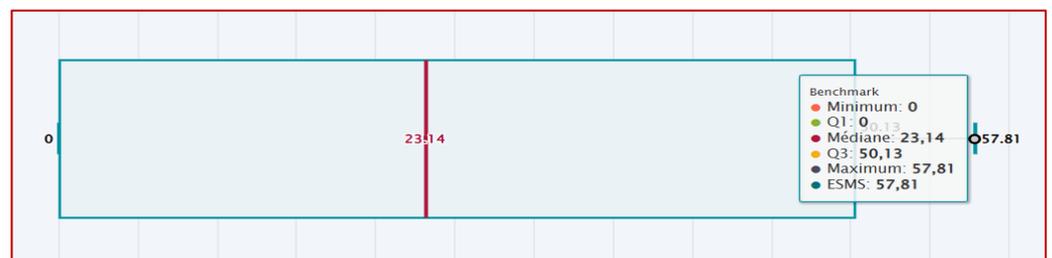
Q901. Taux de vétusté des équipements en % – comparaison départementale EHPAD de 100 à 199 places



En 2023, l'EHPAD présente un taux de vétusté des équipements de 70,71 très supérieur à la médiane départementale des établissements de même taille qui est à 57,11.

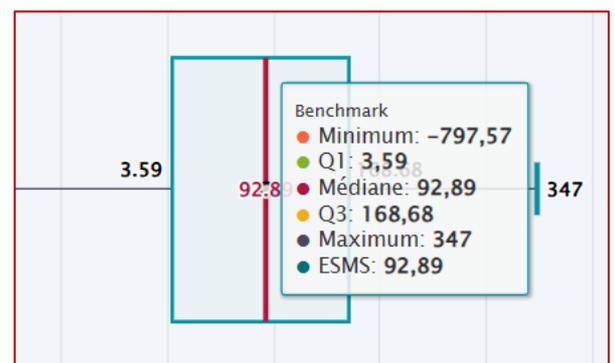
Q920. Taux d'endettement – comparaison départementale EHPAD de 100 à 199 places

En 2023, l'EHPAD présente un taux de vétusté des équipements de 70,71 très supérieur à la médiane départementale des établissements de même taille qui est à 57,11.



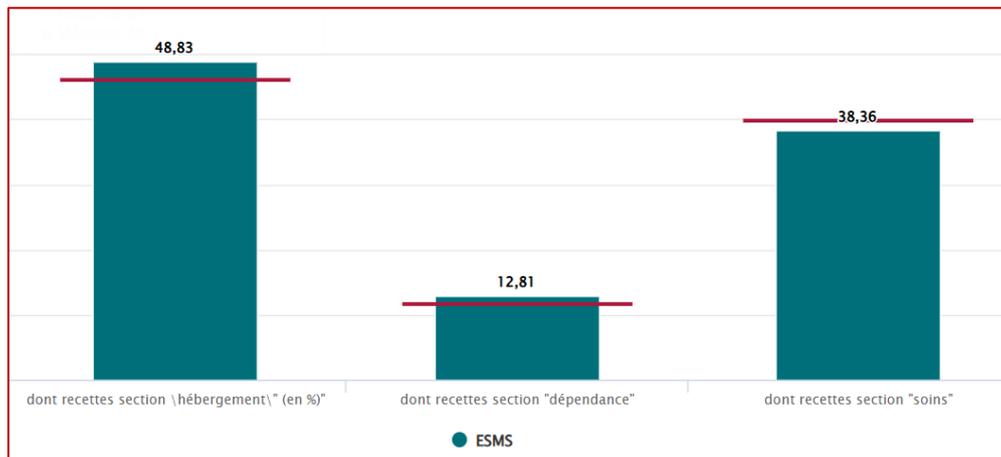
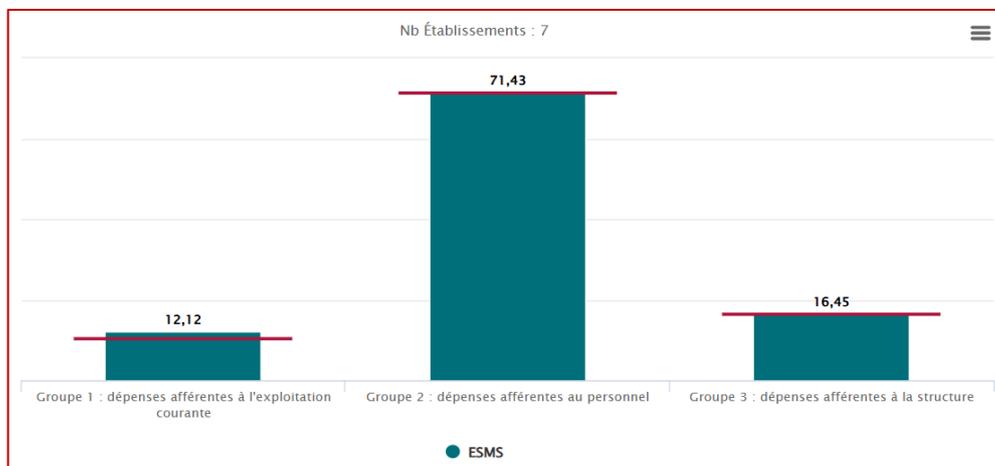
Q910. Fonds de roulement en jours de charges courantes

En 2023, l'EHPAD présente un fonds de roulement de 92,89 jours de charges courantes identique à la médiane départementale des établissements de même taille.



Q1012. Répartition des dépenses réalisées par groupe

En 2023, la répartition des dépenses réalisées par groupe est identique à la répartition départementale des établissements de même taille.

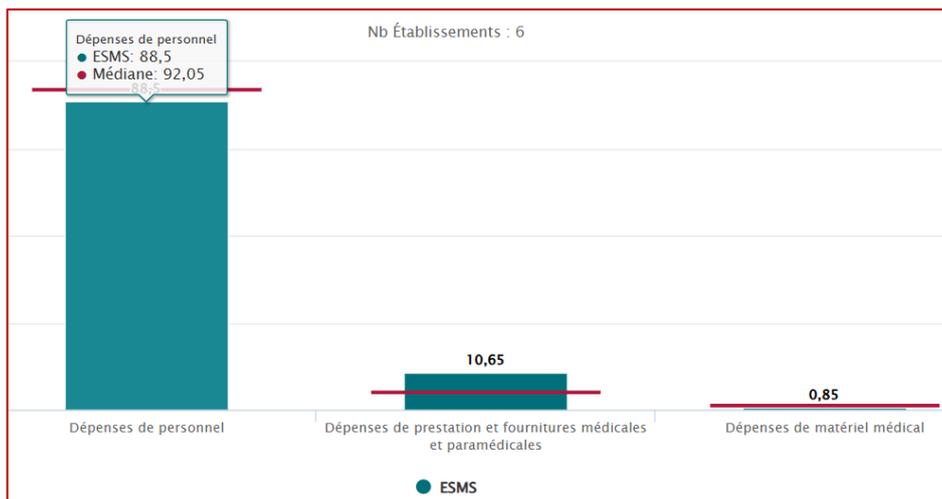


Q555. Répartition des recettes par section tarifaire

En 2023, la répartition des recettes réalisées par groupe est très proche de la répartition départementale des établissements de même taille.

Q574. Structure des dépenses financées par la dotation de soins

En 2023, la répartition des recettes réalisées par groupe est très proche de la répartition départementale des établissements de même taille.



13. Le service de blanchisserie

L'établissement dispose d'un service de blanchisserie interne. L'équipe assure une prestation de qualité dans le traitement du linge de la structure et des résidents. Dans le cadre de son activité, le service blanchisserie tient un rôle important lors des épisodes de crises sanitaires.



Les différentes missions

L'activité de la blanchisserie concerne le traitement du linge des résidents, du linge plat c'est-à-dire les draps, les serviettes de toilettes, serviettes de bain, gants... mis à disposition des résidents et des tenues professionnelles des salariés.

Depuis 2020, le linge plat de l'EHPAD Fondation Brothier de Limalonges est traité par l'EHPAD de Civray.

Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes
EHPAD Fondation Brothier



L'organisation du service

Le service de blanchisserie fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30. Trois professionnelles sont présentes tous les jours d'ouverture de l'année. Un agent supplémentaire intervient le mardi et le jeudi après-midi pour permettre la distribution du linge des résidents dans leurs chambres.

L'équipe au service des résidents et des professionnels

Le circuit du linge dans l'établissement de la chambre du résident jusqu'à son armoire est assuré par un personnel formé à la gestion des risques de contamination.

L'ensemble des déplacements sont analysés afin de respecter une marche en avant indispensable pour garantir la qualité microbiologique des textiles traités.



Utilisation de matériel professionnel permettant la prévention des contaminations microbiologiques

Le service est équipé du matériel adapté destiné à assurer la prestation dans les meilleures conditions. Deux machines à laver aseptiques et deux machines à laver classiques (deux de 24kgs et deux de 9 kgs), deux sècheurs, une calandreuse, une table à repasser et deux tables de pliage.

Les machines à laver aseptiques ou barrières à cuve suspendue ont pour objectif de prévenir les contaminations microbiologiques pendant le processus de lavage, tout en alliant performances, robustesse et économies d'énergie. Elles sont spécialement conçues pour le secteur de la santé.

L'établissement utilisent des équipements permettant de répondre aux exigences et normes de qualité (méthode RABC).

Des équipements permettant d'assurer une prestation de qualité au service des résidents



Vue du linge en sortie de séchoir



Calandreuse en fonctionnement

La calandreuse est destinée à sécher et plier du linge tel que draps, taies d'oreiller, serviettes de table...

Une prestation de qualité pour satisfaire les résidents

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'entretien et le marquage du linge des résidents sont réalisés par l'établissement sans facturation supplémentaire (mise en œuvre du décret du 28 avril 2022).

Les familles qui le souhaitent peuvent entretenir le linge de leurs proches.

Durant les périodes épidémiques, le service de blanchisserie assure l'entretien du linge des personnes concernées afin de ne pas favoriser la dissémination du virus.



L'imprimante et la presse achetées en 2022 et permettant le marquage du linge

INFORMATIONS PRATIQUES DESTINEES AUX RESIDENTS ET AUX FAMILLES

Le service blanchisserie a bénéficié d'une réorganisation d'installation du matériel au sein du service blanchisserie en septembre 2023 suite à une formation de Madame Olivet (responsable de la Blanchisserie) afin de réaliser dans de meilleures conditions, le travail demandé, de respecter la marche en avant du lavage du linge en utilisant la méthode RABC lié aux risques de bio contaminations du linge (c'est à dire premier linge sale qui entre en Blanchisserie est le premier à repartir propre dans les plus brefs délais).

L'entretien du linge et le marquage du linge des résidents qui entrent dans l'établissement sont effectués obligatoirement (sauf avis contraire des familles) sans facturation supplémentaire.

Une nouvelle répartition sur le lavage du linge a été effectuée sur à l'étiquetage sur les chariots de linge sale afin d'optimiser les machines à laver.

La distribution du linge est passée d'une fois par semaine à deux fois par semaine, le mardi après-midi et le jeudi après-midi, effectuée par un agent supplémentaire à mi-temps, qui effectue aussi les remplacements des agents absents en Blanchisserie. thermolactyl sont à éviter (le marquage et le lavage professionnel les abîment)

Un nouvel étiquetage sur les couvercles des chariots de linge sale a été apposé en début d'année 2024 afin de faciliter et d'améliorer le tri du linge en amont du tri effectué en blanchisserie.

Le service Blanchisserie en quelques chiffres...

Les investissements réalisés en 2024 pour le service Blanchisserie

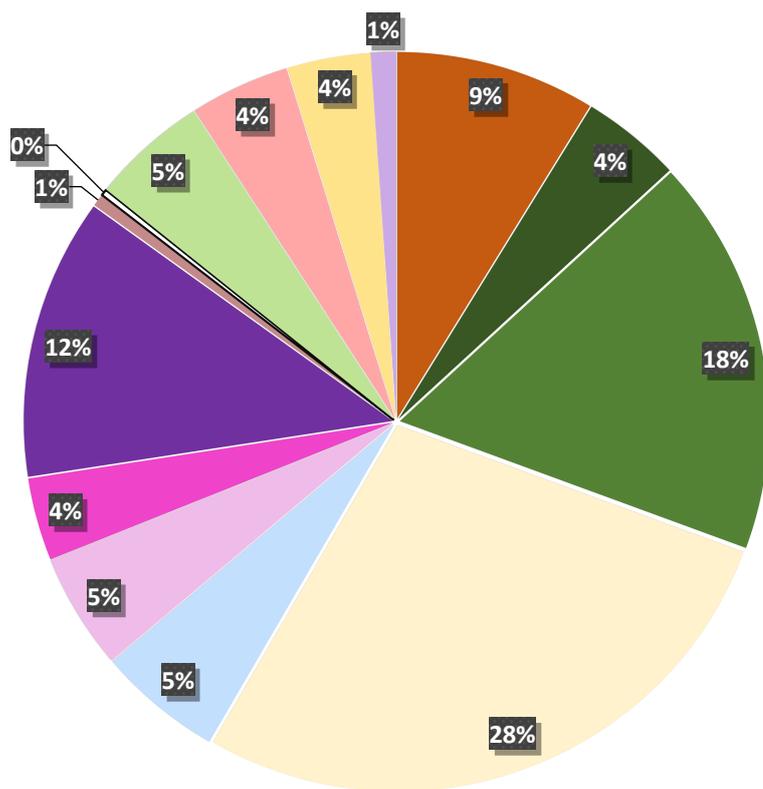
Acquisition de tenues professionnels (hors tenues service restauration)	548 €
Acquisition de linge plat (draps, couvertures, nappes, serviettes) et d'équipements (filets, sacs à linge...)	556 €
	1 104€

171 tonnes de linge ont été lavées par le service en 2024

Poids des articles lavés en Kg	TOTAL en kg
Désignation des articles lavés	2024
Serpillières, lavettes, housse matelas	14 976
Tenues de cuisine, bavoires, serviettes de table	7 488
Draps, alèses imperméables et tissu (décontamination du linge)	29 952
Petit blanc (serviettes éponges, gants, chemise de nuit, slips, chaussettes, maillot de corps)	47 424
Lainage, bas de contention, article chambre mortuaire de CIVRAY	9 360
Sacs en tissu, protection de lit douche, hamac, lève malade, protection oreiller et de lit	8 736
Tenue du personnel soignant de CIVRAY	6 240
Linge de couleur des résident, couvertures, dessous de lit, oreiller, traversin	21 216
Chaussures de CIVRAY	936
Rideaux de Civray	468
Serviettes éponge, gants de LIMALONGES	8 736
Draps de LIMALONGES	7 488
Serviettes de table, bavoires de LIMALONGES	6 240
Tenues du personnel soin de LIMALONGES	1 872
TOTAL	171 132

Répartition en pourcentage du type de linge traité

- Serpillières, lavettes, housse matelas de CIVRAY
- Tenues de cuisine de CIVRAY et LIMALONGES, bavoirs, serviettes de tables de CIVRAY
- Draps, alèses imperméables et tissu (décontamination du linge) de CIVRAY
- Petit blanc (serviettes éponge, gants, chemise de nuit , slips, chaussettes, maillot de corps) de CIVRAY
- Lainage, bas de contention , article chambre mortuaire de CIVRAY
- Sacs en tissu CIVRAY ET LIMALONGES , protection de lit douche , hamac, lève malade , protection oreiller , protection de lit de CIVRAY
- Tenue du personnel soignant de CIVRAY
- Linge de couleur des résident, couvertures, dessus de lit, oreiller, traversin de CIVRAY
- Chaussures de CIVRAY
- Rideaux de CIVRAY
- Serviettes éponge, gants de LIMALONGES
- Draps de LIMALONGES
- Serviettes de table, bavoirs de LIMALONGES
- Tenues du personnel soin de LIMALONGES



14. Le service restauration

L'organisation du service Restauration

L'établissement dispose de son propre service de restauration ; les repas des résidents et du personnel sont préparés en interne par une équipe de cuisiniers et d'agents de restauration. Ainsi, le savoir-faire et les compétences des professionnels permettent de proposer aux résidents des entrées, plats et desserts « faits maison ».

Le Service Restauration confectionne 250 repas par jour.

Les crèmes enrichies et les eaux gélifiées sont confectionnées sur place.



*Mme Sylvie COMPAIN
Responsable du service de restauration*

Le service de restauration fonctionne 7 jours sur 7 de 6h30 à 20h30 toute l'année et jours fériés compris.

Le service fonctionne en liaison chaude ; c'est-à-dire que dès la fin de la production et jusqu'au service, la température est maintenue à plus de 63°. Le principe de la liaison chaude garantit une meilleure qualité pour le consommateur.

L'importance de la qualité et du respect des règles d'hygiène



L'établissement est vigilant en matière de respect des normes d'hygiène et de qualité. Des contrôles sont réalisés très régulièrement par des laboratoires accrédités. L'ensemble de l'activité de restauration est soumis aux règles de l'**HACCP**. Il s'agit d'un système de gestion des risques et de maîtrise des points critiques. Le service restauration dispose d'un plan de maîtrise sanitaire qui comprend l'ensemble des mesures préventives et d'auto-contrôles destinés à garantir la sécurité alimentaire.



Par ailleurs, la confection des repas s'appuie sur les recommandations du **GMERCN** (groupement d'étude des marchés en matière de restauration collective et de nutrition) en matière de qualité nutritionnelle.



La satisfaction du résident est une priorité pour le Service Restauration

Les commissions Menus

L'établissement s'assure de l'expression des résidents en matière d'alimentation.

La Direction, l'équipe d'animation et le service restauration organisent régulièrement **des commissions menus**. Durant ce temps dédié, les résidents sont invités à faire part de leurs souhaits.



Le menu du Vendredi est choisi par les résidents, en lien avec le Service Restauration.

Les menus proposés aux résidents sont affichés et communiqués aux résidents et aux familles au travers de la diffusion hebdomadaire de la newsletter sur le site Internet de l'EHPAD Les Capucines.

Les spécialités locales

Les spécialités locales sont mises en avant : farci poitevin, mijet, fromagère...



La recherche de qualité auprès des fournisseurs



Dans un contexte de renchérissement des matières premières et des denrées alimentaires, le service restauration utilise une plate-forme d'achat pour passer ses commandes auprès des fournisseurs (une quinzaine). L'objectif est d'associer qualité et tarifs négociés.

L'établissement se fournit auprès de fournisseurs locaux : *boulangerie Mauprévoir, boulangerie Nault à Avallé, Le farci poitevin et Gargouil.*

Le service restauration en quelques chiffres...



Les dépenses alimentaires représentent 250 866€ en 2024

+ 10% par rapport à 2023

Les principaux postes de dépenses alimentaires en 2024



Epicerie et conserves	59 739 €
Produits surgelés	55 348 €
Produits laitiers	52 636 €
Fruits et légumes	25 788 €

Les Investissements réalisés en 2024 pour le service restauration

Lave-vaisselle Hobart + Adoucisseur	1 438 €
	1 438€

15. L'administration de l'établissement

Le bilan social récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'établissement dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des trois années précédentes.

Il comporte des informations sur l'emploi, les rémunérations et charges accessoires, les conditions de santé et de sécurité, les autres conditions de travail, la formation, les relations professionnelles ainsi que sur les conditions de vie des salariés.

L'établissement applique l'Arrêté du 28 avril 2022 fixant pour la fonction publique hospitalière la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales.

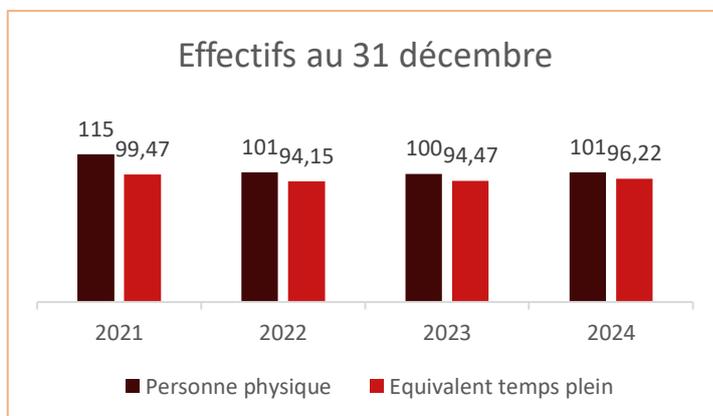
Même en l'absence de caractère obligatoire, l'EHPAD « Les Capucines » s'est inscrit dans une démarche de recensement et d'analyse de ces données sociales.

La présente synthèse couvre les données des années 2022, 2023 et 2024.

A. Effectifs physiques et BDS FPH 003 -O bis en équivalent temps plein au 31 décembre

Effectif au 31 décembre

Statut d'emploi	Effectifs Physique (BDS -FPH- 002)	Effectifs ETP (BDS-FPH 002)
Fonctionnaires - stagiaires sur emploi permanents	60	57,3
Contractuels sur emploi permanent	12	11,2
Contractuel sur emploi non permanent	27	25,72
Contrat aidé	0	0
Apprentis	2	2
Total	101	96,22



Catégorie hiérarchique	Effectifs Physique (BDS -FPH- 002)	Effectifs ETP (BDS-FPH 002)
A	9	8,1
B	29	28,6
C	63	59,52
Total	101	96,22

Positions statutaires	Effectifs Physique (BDS -FPH- 002)	Effectifs ETP (BDS-FPH 002)
Titulaires	57	54,3
Stagiaires	3	3
Contractuels	39	36,92
Contrat aidé	-	-
Apprentis	2	2
Total	101	96,22

Au 31/12	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ETP Direction/Encadrement	1,00	1,00	1,00	1	2,00	1,90
ETP Administration/Gestion	2,60	2,75	3,00	3	6,00	3,00
ETP Services généraux	6,60	7,73	8,27	8,2	9,21	11,86
ETP Restauration	10,00	13,73	14,50	14,05	11,00	13,74
ETP Socio-éducatif	2,00	1,00	1,00	3,8	3,80	3,80
ETP Paramédical	39,90	38,50	40,15	33,3	39,80	35,20
ETP Psychologue	0,40	0,45	0,60	0,6	0,60	0,60
ETP ASH	29,10	26,61	29,95	29,2	21,46	24,12
ETP Médical	0,00	0,15	0,00	0	0,00	0,00
ETP Pharmacien	0,50	0,50	0,50	0,5	0,00	0,00
ETP Autres fonctions (apprentis, personnels extérieurs...)	0,50	0,50	0,50	0,5	0,5	2,00
Total	92,60	92,92	99,47	94,15	94,37	96,22

Fondements juridiques de recrutements de contractuels	Effectifs Physique	Effectifs ETP
Contractuels CDI temps partiel	2	1,3
Contractuels sur poste vacant	12	11,2
Contractuels remplacement d'agent absent momentanément	27	25,72
Contrat de droit privé - contrat aidé	-	-
Apprentis	2	2
Total	43	40,22

Type de contrat	Effectifs Physique	Effectifs ETP
Contractuels CDI	2	1,3
Contractuels CDD	39	36,92
Contrat de droit privé - contrat aidé	-	-
Apprentis	2	2
Total	43	40,22

Durée des contrats des emplois permanents	Effectifs Physique	Effectifs ETP
Contrats - 6 mois	4	4
Contrats + 6 mois	8	7,2
Total	12	11,2

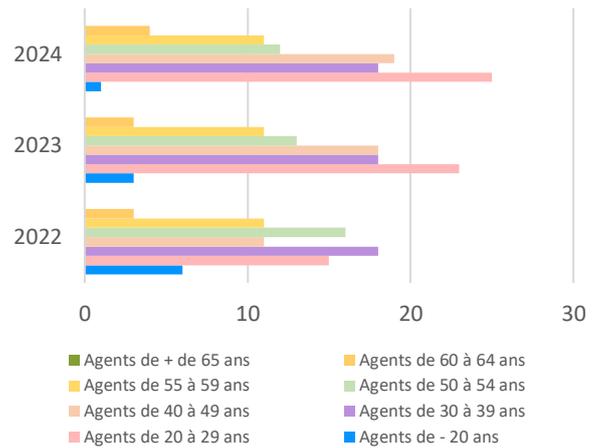


Métiers	Effectifs Physique	Effectifs ETP
Directeur	1	0,9
Cadre de santé	1	1
RH-Finances	1	1
Economat	1	1
Agent d'accueil (dont 1 apprenti)	2	2
Infirmiers	7	6,9
Psychologue	1	0,6
Ergothérapeute	1	0,7
Aide-soignant (dont 1 apprenti)	58	55,52
Cuisinier	5	5
Aide-cuisine	10	8,74
Agent bio-nettoyage	5	5,6
Lingère	5	4,26
Agent technique	2	2
Animateur	1	1
Total	101	96,22

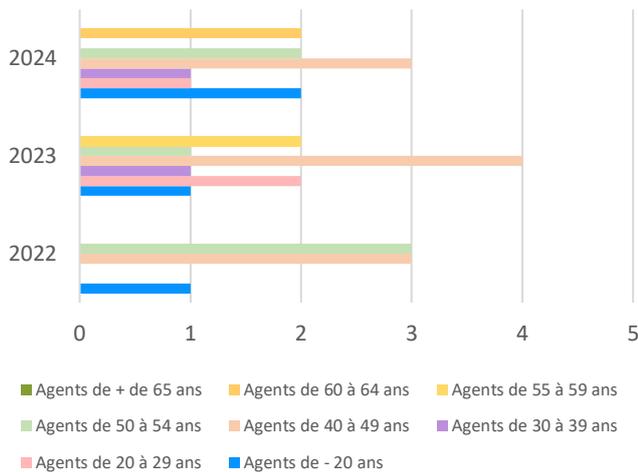
Répartition des effectifs par tranche d'âge

Effectif féminin	2022	2023	2024
Agents de - 20 ans	6	3	1
Agents de 20 à 29 ans	15	23	25
Agents de 30 à 39 ans	18	18	18
Agents de 40 à 49 ans	11	18	19
Agents de 50 à 54 ans	16	13	12
Agents de 55 à 59 ans	11	11	11
Agents de 60 à 64 ans	3	3	4
Agents de + 65 ans	0	0	0
Total	80	89	90

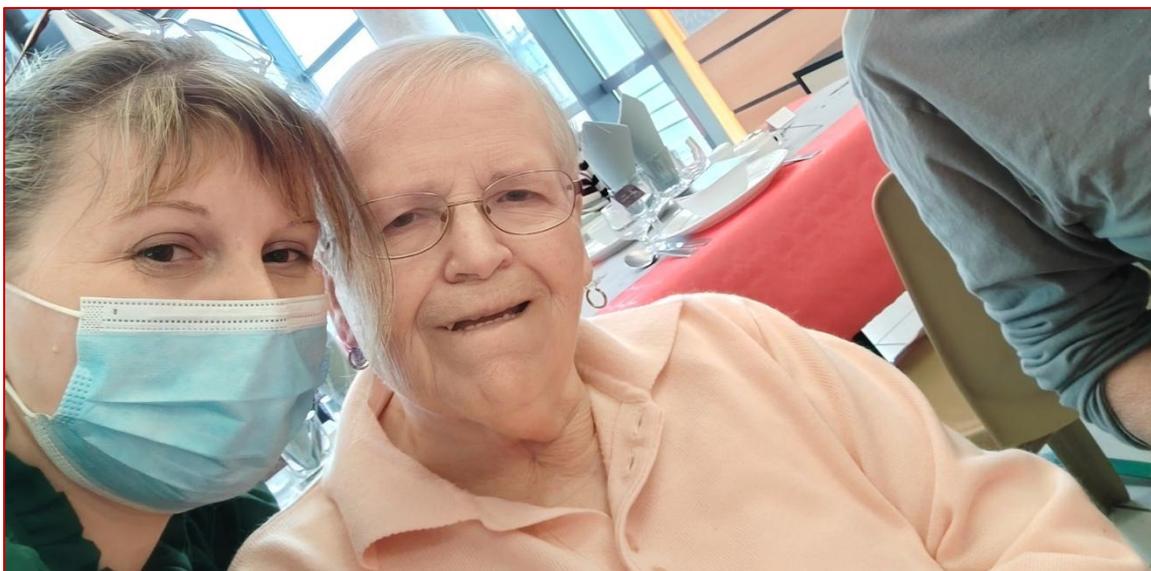
Effectif féminin



Effectif masculin



Effectif masculin	2022	2023	2024
Agents de - 20 ans	1	1	2
Agents de 20 à 29 ans	0	2	1
Agents de 30 à 39 ans	0	1	1
Agents de 40 à 49 ans	3	4	3
Agents de 50 à 54 ans	3	1	2
Agents de 55 à 59 ans	0	2	0
Agents de 60 à 64 ans	0	0	2
Agents de + 65 ans	0	0	0
Total	7	11	11

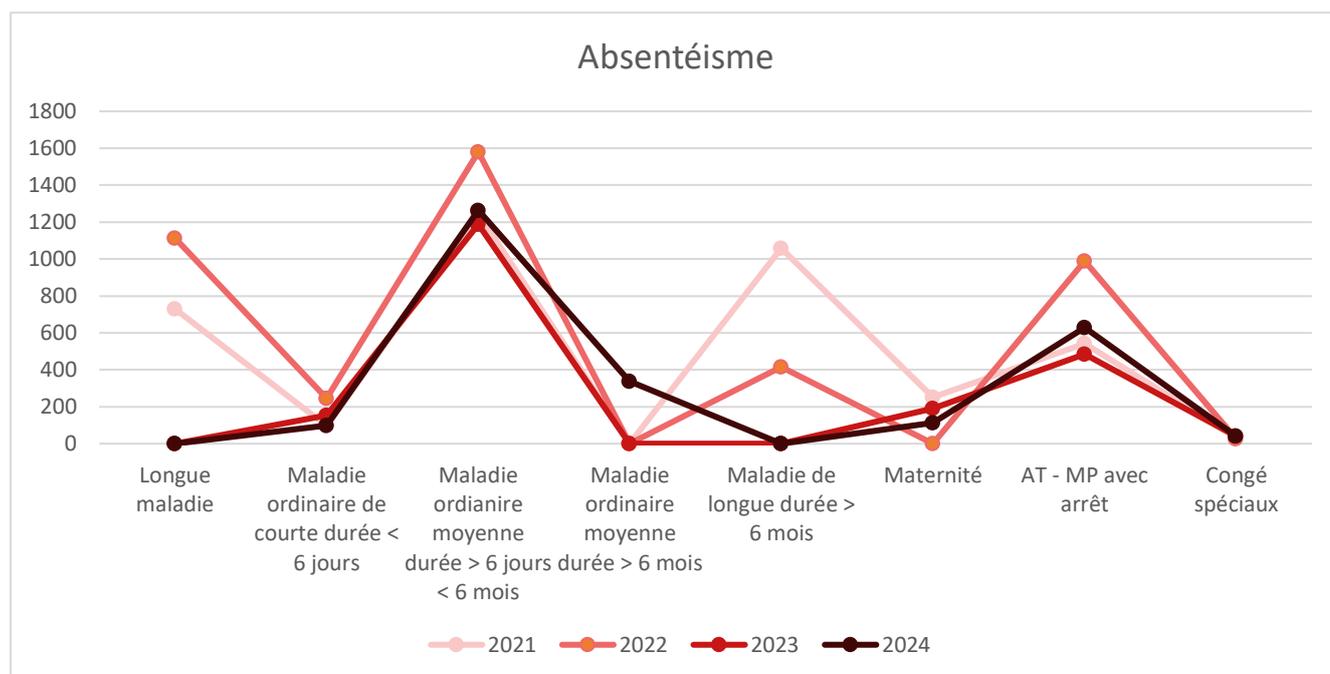


Portrait d'une résidente accompagnée de l'animatrice

B. Evolution de l'absentéisme par motif

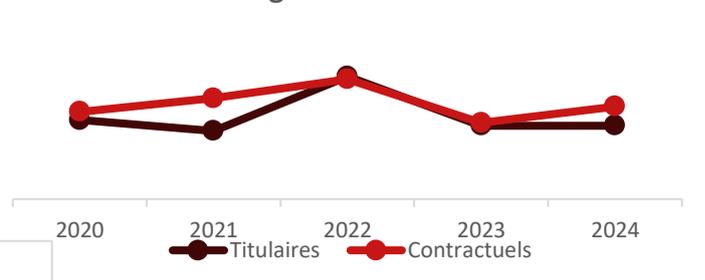
Nombre de jours calendaires
d'absence des effectifs (hors formation)

Arrêt	2021	2022	2023	2024
Longue maladie	730	1 113	0	0
Maladie ordinaire de courte durée < 6 jours	96	246	153	97
Maladie ordinaire moyenne durée > 6 jours < 6 mois	1 247	1 580	1 188	1 264
Maladie ordinaire moyenne durée > 6 mois	0	0	0	338
Maladie de longue durée > 6 mois	1 058	414	0	0
Maternité	250	0	192	112
AT – MP avec arrêt	543	989	486	629
Congé spéciaux	33	25	42	41
Total	3 957	4 367	2 061	2 481



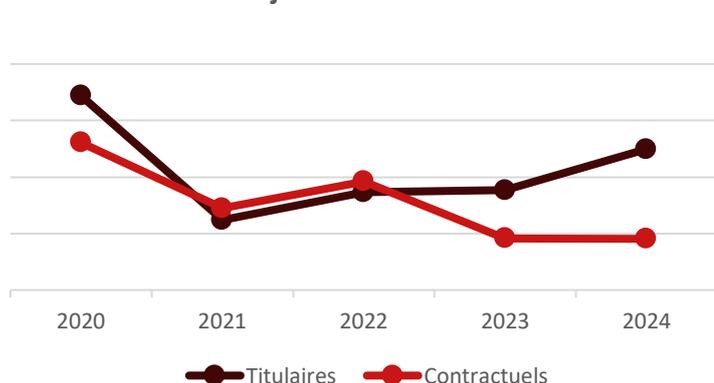
Agents en maladie	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires	29	25	45	27	27
Contractuels	32	37	44	28	34
Total	61	62	89	55	61

Nombre d'agents en arrêt maladie



Nombre de jours de maladie ordinaire

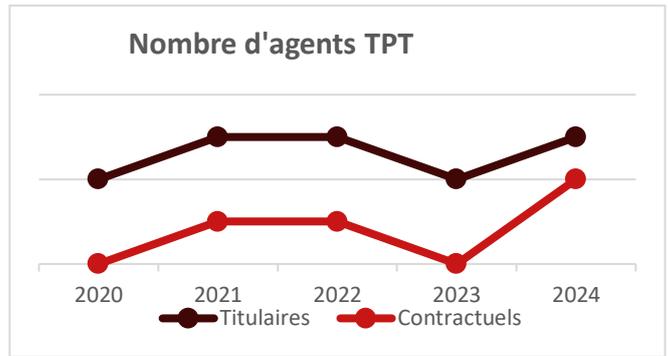
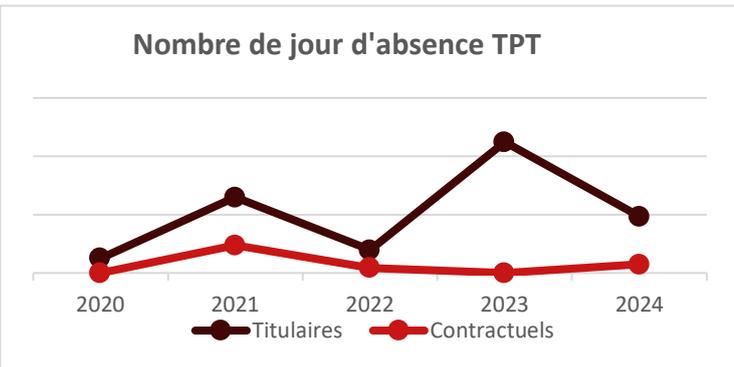
Nombre de jour d'arrêt maladie



Statut	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires	1 719	620	865	884	1 246
Contractuels	1 304	723	961	457	453
Total	3 023	1 343	1 826	1 341	1 699

Temps partiel thérapeutique

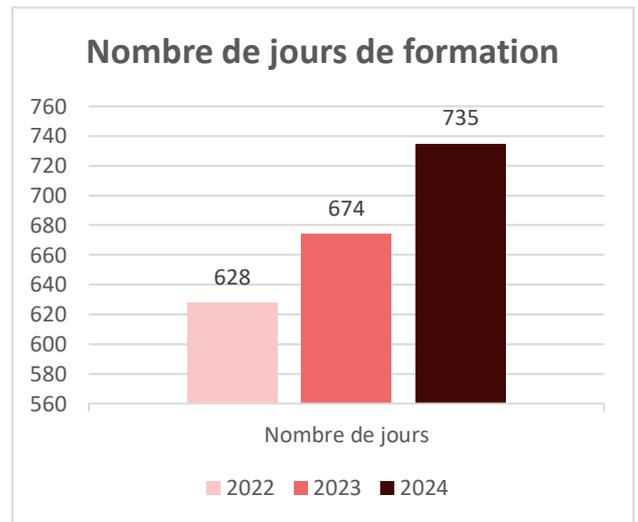
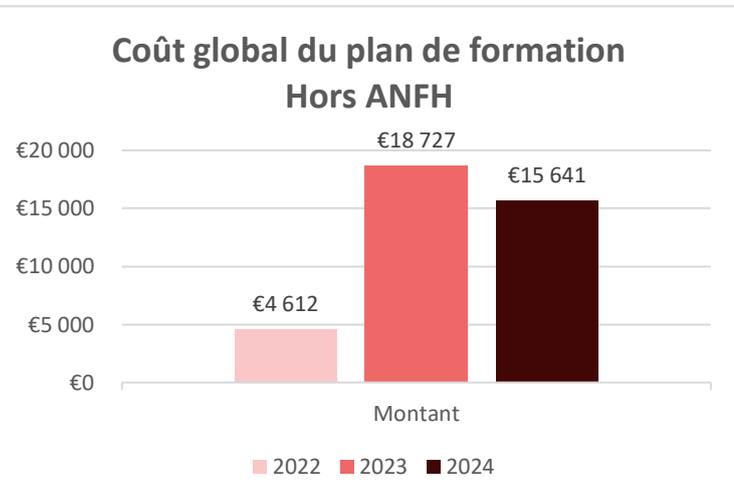
Statut	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires	2	3	3	2	3
Contractuels	0	1	1	0	2
Total	2	4	4	2	5



Statut	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires	50	259	79	449	194
Contractuels	0	95	18	0	29
Total	50	354	97	449	223

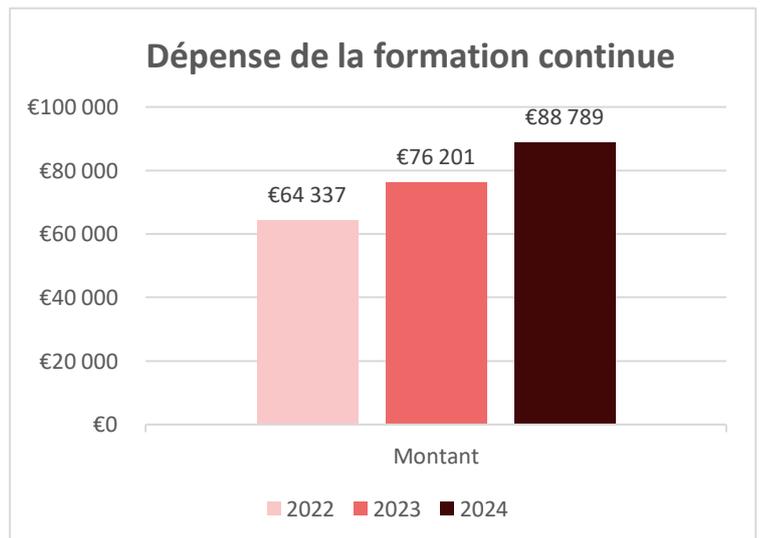
C. Les formations

Statut	2022	2023	2024
Nb d'agents	131	137	133
Nb de jours	628	674	735



-	2022	2023	2024
Montant	4 612 €	18 727 €	15 641 €

-	2022	2023	2024
Montant	64 337 €	76 201 €	88 789 €



Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

La formation PRAP-2S s'adresse principalement aux agents qui ont dans leur activité une part importante de travail physique : manutention de personnes, travaux ou gestes répétitifs, postures de travail contraignantes prolongées. Ce qui peut nuire à leur santé (lombalgies, affections ou lésions articulaires...) ou entraîner des efforts inutiles ou excessifs.

OBJECTIF VISÉ

L'agent devient acteur de sa santé et de sa sécurité. Il est capable de proposer de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles sur lesquelles il a possibilité d'agir.

→L'établissement a systématisé les formations PRAP-2S pour former l'ensemble des professionnels.

Deux sessions de formation regroupant une douzaine d'agents seront organisées chaque année afin de former l'ensemble des soignants.

D. Communication de l'Établissement via le site Internet



Programme des animations semaine 33

Les ingrédients utilisés pour les préparations culinaires peuvent contenir des allergènes. En cas de doute ou d'allergie connue à un ingrédient, merci de contacter le Service Restauration de l'établissement.

menu

Semaine du 12 au 18 Août

lundi	mardi	mercredi
Taboulé Merguez - Chipolatas Julienne de carottes - Boulgour Pamplémousse Potage Pommes de terre hareng Compote de pommes fraise	Salade Marco Polo Fricadelle Frites Glace Potage Saucisson à l'ail - beurre Aubergines provençales Plateau de fromage	Melon Saumonette à la crème d'ail Céleri en branche Fruits Potage Tomates farcies Mousse à la vanille
jeudi	vendredi	samedi
Jus de pommes pétillant Asperges sauce mousseline Noix de jambon au miel Poêlée sarladaise Sundae vanille fraise Potage Cannellonis au gruyère Fans - Fruits	Lentilles vinaigrette Bosif sauce échalote Haricots verts Flan pâtissier Potage de vermicelles Pâtes à la carbonara Liégeois	Salade de tomates Poulet poitevin Purée Saint Germain Fruits Potage Bouchée à la reine Compote de pommes
dimanche	Mousse de canard Sauté de porc aux olives Petits légumes Tarte aux citrons	Potage Nuggets Ratatouille Plateau de fromages

Newsletter transmise le 12.08.2024

Pour que les professionnels et les familles des résidents de l'établissement soient informés de la vie quotidienne de l'établissement, les informations sont publiées sur le site Internet de l'EHPAD *Les Capucines* ou envoyées à toutes les personnes inscrites à la Newsletters par mail.

Un espace dédié aux menus est mis à jour chaque semaine et propose aux familles et proches de découvrir ce que les résidents mangent de manière attractive et informative à travers un menu clair. Ceux-ci permettent de montrer que l'alimentation des résidents est saine et variée, et qu'elle répond à leurs besoins nutritionnels.

Animation

Semaine du 9 au 13 Septembre

lundi	jeudi
15h - Atelier couture	11h - Travaux manuels 15h - Epluchage de légumes
mardi	vendredi
11h - Groupe de paroles 15h - Groupe d'échanges avec VIRGINIE, l'écrivaine publique + Epicerie	11h - Atelier mémoire 15h - Jeux de société + belote
mercredi	11h - Atelier mémoire 15h - Jeux d'adresse

Cette espace présente également les différentes activités proposées aux résidents telles que les ateliers manuels, les sorties culturelles ou les activités sportives. Les familles et les proches peuvent ainsi s'informer sur les activités auxquelles leurs proches participent. Il est important de présenter ces animations car elles contribuent à maintenir l'activité, la participation des résidents et à lutter contre l'isolement.

Cette communication via le site Internet permet ainsi de renforcer le lien entre les résidents, leurs familles et l'EHPAD *Les Capucines* et de contribue à améliorer la transparence de l'établissement grâce à un accès plus simplifier aux informations sur les résidents et leur vie quotidienne.

Les Lutins farceurs de Noël



Les Lutins farceurs de Noël

Depuis le début décembre, des événements étranges sont survenus à L'EHPAD Les Capucines. En effet, Bigoudi et ses amis, les lutins du Père Noël, se sont introduit dans l'EHPAD pour...

[Lire la suite...](#)



Ensemble, faisons progresser les couvertures vaccinales !

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ars

COMEDIT

Newsletter transmise le 13.12.2024

16. Les instances de l'EHPAD en 2024

13 instances ont été réunies dans l'année 2024 à l'EHPAD « Les Capucines ».



ABRÉVIATIONS

AGGIR	Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources
AMP	Aide Médico Psychologique
ANAP	Agence nationale d'appui à la performance
ANESM	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
ANFH	Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier
AS	Aide-Soignant(e)
ASH	Agent de Service Hospitalier
ATIH	Agence technique de l'information sur l'hospitalisation
CA	Conseil d'Administration
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CLACT	Contrat Local d'Amélioration des Conditions de Travail
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (
COFIL	Comité de Pilotage
CTE	Comité Technique d'Etablissement
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DGS	Direction générale de la cohésion sociale
ESMS	Etablissement social et médico-social
GDS	Geriatric Depression Scale
GIR	Groupe Iso-Ressources
GMP	Gir Moyen Pondéré
IDE	Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat
IDEC	Infirmier(e) Coordonnatrice Diplômé(e) d'Etat
MMSE	Mini Mental State Examination
OMS	Organisation mondiale de la santé
PRAP-2S	Préventions des risques liés à l'activité physique adaptée
PVI	Projet de vie individualisé
RPS	Risques Psycho-Sociaux
TMS	Troubles Musculo-Squelettiques



EHPAD Les Capucines

16 avenue Jean JAURÈS

86 400 CIVRAY



Tél : 05 49 87 02 91

Fax : 05 49 87 90 25

Mail : accueil@ehpadlescapucines.fr

<http://www.ehpadlescapucines.fr>